



Convergences



de l'administration scolaire,
universitaire et des bibliothèques

Budget :
le service public et ses emplois
toujours visés



Retraites :
de nouveaux reculs annoncés

▶▶▶ Salon Européen de l'Education
Organisé par Ligue de l'enseignement
Du 24 au 27 novembre 2011 à Paris.



**le salon européen
de l'éducation**



**Les résultats des élections
professionnelles**

**Dossier
élections**

Edi to

Arlette Lemaire



L'Austérité pour les salariés, l'heure est à la mobilisation des peuples

Merci à celles et ceux qui ont conforté et amélioré souvent la place du SNASUB et de la FSU dans ces scrutins compliqués et auxquels un certain nombre, malgré tous leurs efforts, n'ont pas pu participer.

La FSU demeure la 1ère fédération de l'EN et à ce jour la 1ère de la Fonction Publique malgré un recul de 20 points de participation. Beaucoup d'énergie et de temps militant ont été nécessaires mais l'échec souhaité par certains de la FSU et de ses syndicats a fait FLOP !

Le contexte de la crise qui est surtout sociale et économique a permis de présenter une nouvelle fois un budget déjà dépassé par les prévisions de croissance mais qui une nouvelle fois prévoit plus de 30 000 suppressions de fonctionnaires dont 14 000 à l'EN et 400 postes administratifs.

Après une première série de mesures d'austérité cet été, le gouvernement Fillon et le Président persistent et signent, de nouvelles mesures de régression sociales sont prises et décidées dans l'urgence, pour rassurer les agences de notation et les marchés financiers.

Mais l'Europe, la BCE, le FMI précipitent les peuples et les pays les uns après les autres dans la récession par les mesures de rigueur successives.

Il faut au contraire redonner du pouvoir d'achat aux salariés, taxer les dividendes, prévoir des grands investissements et que la BCE retrouve son rôle de banque de prêt aux Etats au lieu de passer par le secteur privé qui fait exploser la dette par des taux spéculatifs.

Les nouvelles mesures toucheront principalement les couches les plus défavorisées : augmentation de la TVA, indexation des prestations sociales sur la croissance, augmentation du coût des mutuelles, recul du droit à retraite à 62 ans, et dernièrement ponction de 20 millions sur les fonds sociaux et les bourses, en fait ce que veut ce gouvernement **c'est casser tous les acquis sociaux et protections et avoir comme modèle le pire modèle social planétaire qui soit.**

**NOUS NE LAISSERONS PAS FAIRE.
L'HEURE EST A LA MOBILISATION
POUR IMPOSER UNE TOUTE AUTRE
REPARTITION DES RICHESSES .**

Contacter le SNASUB



SNASUB FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Tel : 01 41 63 27 51 / 52
Fax : 01 41 63 15 48
snasub.fsu@snasub.fr
http://www.snasub.fr

Le Secrétariat national

Secrétaires généraux

Arlette Lemaire
SNASUB-FSU
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS
01 41 63 27 51
lemaire.arlette@free.fr

Jacques Aurigny
01 44 41 21 21
aurigny.j@orange.fr

Trésorière nationale

Françoise Eliot
9 rue d'Ancerville
55170 Sommelonne
09 71 22 31 81
snasub.fsu.tresorerie@wanadoo.fr

Secrétaires généraux adjoints

Pierre Boyer
06 24 08 63 33
pierre.boyer.snasub@orange.fr

Marie Ganozzi
04 78 58 06 92
marie-ganozzi@wanadoo.fr

Philippe Lalouette
01 41 63 27 52
philippe.lalouette@ac-amiens.fr

Anne-Marie Pavillard
01 41 63 27 52
amp@snasub.fr

Autres membres du BN

Jean François Besançon
01 53 79 49 04
jf.besancon@gmail.com

Marie-Dolorès Cornillon
01 40 62 31 31
md.cornillon@orange.fr

Cédric Dameron
01 53 79 49 04
fsbnf@gmail.com

François Ferrette
09 77 50 72 99
snasub-caen@orange.fr

Jacques Le Beuvant
02 98 66 07 70
jacques.le-beuvant@ac-rennes.fr

Yann Mahieux
01 48 96 36 65
yann.mahieux@snasub-creteil.fr

Michèle Martin-Darmon
06 87 28 98 04
mmartin-darmon@wanadoo.fr

Eric Panthou
06 62 89 94 30
ericpanthou@yahoo.fr

Danièle Patinet
03 80 39 50 97
dpatinet@free.fr

Hervé Petit
05 61 50 38 73
herve.petit@univ-tlse2.fr

Bernard Teissier
04 37 37 62 05
bernard.teissier@snasub-lyon.fr

Pascal Tournois
06 64 32 10 91
pascal.tournois@ac-nice.fr

Thomas Vecchiutti
04 95 10 53 04
thomaslp@wanadoo.fr

Le SNASUB dans les académies : secrétaires académiques, trésoriers

Aix-Marseille

Richard Barachia, SA
06 76 23 23 32 richard.barachia@univ-avignon.fr
Céline Beltran, SA
06 76 33 50 51 celine.beltran@ac-aix-marseille.fr
Florence Marly, SA
06 76 37 88 56 florence.marly@ac-aix-marseille.fr
SNASUB-FSU
Rectorat Place Lucien Paye
13621 Aix en Provence
Mauricette Buchet, Trésorière
04 42 65 90 70
Chemin du Vallon St Pierre
13120 Gardanne

Amiens

Arnaud Bevilacqua, SA
06 75 46 44 18
Bernard Guéant, SA
Philippe Lalouette, Trésorier
SNASUB-FSU
9 rue Dupuis 80000 Amiens
03 22 72 95 02
philippe.lalouette@ac-amiens.fr

Besançon

Christian Vieron-Lepoutre, SA
03 81 66 61 80
snasub.besancon@gmail.com
Marie-Dominique Lhote, Trésorière
03 81 66 61 82
SNASUB-FSU
SCD Univ. de Franche-Comté
45 B avenue de l'Observatoire
25000 Besançon

Bordeaux

Jean-Claude Carabini, SA
06 82 94 46 28
jeanclaude.carabini@wanadoo.fr
193 rue du 19 mars 1962
40465 Laluque
Nathalie Prat, Trésorière
06 82 91 75 26
tresorerie@snasub-bordeaux.org
12 rue des Camélias
64000 Pau

Caen

François Ferrette, SA
02 33 32 52 00
snasub-caen@orange.fr
IA Cité administrative
61013 Alençon Cedex
Christel Alvarez, Trésorière
02 31 81 68 63
Christel.Alvarez@ac-caen.fr
LPO Albert Sorel
Avenue du Labrador
14600 Honfleur

Clermont-Ferrand

Contactez le SNASUB national
Françoise Eliot, Trésorière
104 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
09 71 22 31 81

Corse

Thomas Vecchiutti, SA
04 95 10 53 04
thomaslp@wanadoo.fr
LP Finosello BP 581
20189 Ajaccio Cedex 2
Catherine Taieb, Trésorière
catherine.taieb@ac-corse.fr
Lycée Pascal Paoli
Avenue Président Pierucci
20250 Corte

Créteil

Yann Mahieux, SA
01 48 96 36 65/90
yann.mahieux@snasub-creteil.fr
Nora Berkane, Trésorière
SNASUB-FSU
Bourse du Travail
1 place de la Libération
93016 Bobigny Cedex

Dijon

Danièle Patinet, co-SA
Claire Delachambre, Trésorière
SNASUB-FSU
Maison de l'Université
BP 27877 21078 Dijon Cedex
03 80 39 50 97
snasubdijon@free.fr

Grenoble

Abdel Moulehawiy, SA
Charvet Evelyne, Trésorière
SNASUB-FSU
Bourse du travail
32 avenue de l'Europe
38030 Grenoble
04 76 09 13 60
snasub.fsu38@wanadoo.fr

Lille

Nicole Deleforge, SA
03 20 62 30 78
Stéphane Lefevre, SA
SNASUB-FSU
La Halle au Sucre 1er étage
28 rue des Archives
59000 Lille
Eric Fouchou-Lapeyrade, SA
03 21 99 68 20
eric.fouchou-lapeyrade@ac-lille.fr
Guy Douay, Trésorier
douay.guy@gmail.com
124 rue Francisco Ferrer
59000 Lille

Limoges

Marie-Hélène Dumas, SA
05 55 54 03 45
marie-helene.dumas@ac-limoges.fr
Lycée Delphine Gay
avenue Joliot Curie
23400 Bourgneuf
Corinne Jeandillou, Trésorière
05 55 69 32 95
corinne.jeandillou@ac-limoges.fr
Collège Jean Monnet
3 allée René Regaudie
87130 Chateaufort

Lyon

Monique Viricel, SA
06 13 22 57 64
secretariat@snasub-lyon.fr
9 bis rue G. Monmousseau
Bat Education Nationale
69200 Venissieux
Sébastien Poupet, SA
06 74 14 55 46
Olivier Aubally, Trésorier
06 21 03 29 91
153 place St Sylvestre,
Le Troliet 01150 Sainte Julie

Montpellier

Arnaud Lemaître, SA
arnaud.lemaître1@ac-montpellier.fr
Conception Serrano, Trésorière
04 66 62 86 19
conchita.serrano@ac-montpellier.fr
SNASUB-FSU
IA du Gard 58 rue Rouget de Lisle
30031 Nîmes Cedex

Nancy-Metz

Rémy Party, SA
party.remy@orange.fr
Graziella Roge, Trésorière
03 87 67 17 90
12, rue Rouge Fontaine
57120 ROMBAS

Nantes

Nathalie Dreameau, SA
02 51 12 52 20
nathalie.dreameau@univ-nantes.fr
Université de Nantes
BU section Sciences
2 chemin de la Houssinière
BP 92208
44322 Nantes Cedex 3
Francette Grizeau, Trésorière
26 av. F. Mitterrand
85200 Fontenay le comte
02 51 69 90 41

Nice

Antonia Silveri, SA
06 88 54 39 87
antonia.silveri@ac-nice.fr
Cité Jardin Bât. B1
2 route de Grenoble
06200 Nice
Maryse Aprea, Trésorière
Village Pelican Villa 41
1192 bd JB Abel 83100 Toulon

Orléans-Tours

Alexis Boche, SA
02 38 78 00 69
snasub-fsu.centre@orange.fr
Natacha Sainson, Trésorière
02 38 63 33 04 (Lycée Voltaire)
SNASUB FSU 10 rue Molière
45000 Orléans

Poitiers

Serge Garate, SA
05 49 46 28 70
serge.garate@ac-poitiers.fr
Lycée Camille Guérin
33 rue de la Gibauderie
BP 611 86022 Poitiers Cedex
Madeleine Prat, Trésorière
SNASUB FSU
16 av du Parc d'Artillerie
86000 Poitiers

Reims

Françoise Eliot, SA
06 83 31 83 64
snasub.fsu.reims@wanadoo.fr
Marie-Reine Bourgeois, SA
06 72 73 96 23
snasub-fsu.acreims@orange.fr
SNASUB-FSU
Maison des Syndicats
15 boulevard de la Paix
51100 REIMS
Alice Baudry, Trésorière
09 54 27 65 40
tresoacad51.snasub@free.fr
Pont Cosca
56190 ARZAL

Rennes

Jean-Luc Pinon, SA
02 98 66 95 73
pinonje@orange.fr
Bruno Leveder, SA
06 79 88 16 66
leveder.bruno@gmail.com
Rectorat
96 rue d'Antrain CS 10503
35705 Rennes Cedex 7

Nelly Le Roux, Trésorière
02 98 98 98 98
IA 1 bd du Finistère
29558 Quimper Cedex 9

Rouen

Michelle Collet, SA
06 77 61 98 95
michellecollet@gmail.com
INSA Rouen Place E. Blondel
76821 Mont St Aignan Cedex
Agnès Devaux, Trésorière
02 32 74 40 33
9 bis rue des Lombards
76290 Montvilliers

Strasbourg

Michel Jedvaj, SA
03 89 42 63 38
snasub-alsace@orange.fr
90 rue Josué Hofer
68200 Mulhouse
Myriam Marinelli, Trésorière
03 88 23 36 47
Rectorat DEC1
6 rue de la Toussaint
67975 Strasbourg cedex 9

Toulouse

Dominique Ramondou, SA
06 78 77 00 44 snasub.ac-toulouse@wanadoo.fr
SNASUB-FSU Bâtiment C
3 chemin du Pigeonnier de la Capière 31100 Toulouse
Dominique Frapaise, Trésorière
domalice@free.fr
71, rue des Chalets
31000 Toulouse

Versailles

Sylvie Donnè Lacouture, SA
07 60 46 58 63 (SNASUB)
sylvie.donne@ac-versailles.fr
Rémy Cavallucci, SA
07 60 47 55 61 (SNASUB)
remy.cavallucci@orange.fr
Lycée Edmond Rostand
75 rue de Paris
95310 St Ouen l'Aumône
Françoise Dutemple, Trésorière
3, rue des Sablons
28130 Le Paty de Hanches
francoise.dutemple@ac-versailles.fr

HORS METROPOLE

Etranger, Guadeloupe, Guyane, Martinique : contactez le SNASUB national

Réunion et Mayotte

Jean-Claude Michou, SA
32, rue Jean Sita
97430 Le Tampon
snasub.universite-reunion@univ-reunion.fr
Jean-Odel Oumana, SA
06 92 72 02 16
Rectorat de la Réunion
24, avenue Georges Brassens
97702 Saint-Denis Messag.
Cedex 9
Marc Dufêtre, Trésorier
02 62 57 95 67
mdufetre@univ-reunion.fr
Université de La Réunion - Campus sud
SCD-BU Tampon
117 rue du Général Ailleret
97430 Le Tampon



Congrès du SNASUB

21 au 25 mai 2012

Décembre 2011 - février 2012 Échanges dans la presse nationale et sur la liste snasubcongres@snasub.fr sur l'action, l'orientation et les statuts.

4 décembre 2011 Date limite de dépôt des propositions de modifications statutaires.

12 décembre Bureau national. Validation des propositions de modifications statutaires.

13 décembre Commission administrative nationale. Instruction des modifications statutaires.

Sommaire

n° 174 - novembre 2011

Edito 1

Contacts 2

Sommaire 3

Brèves 4

Actualités

Retraites 5
Budget de l'Etat pour 2012 6-7
Dominique Jacquemin 8

EPLÉ

Gestion de l'EPLÉ et collectivités territoriales 19

Supérieur

Une IDEFIX... 20

Bibliothèques

BPI 21

Services

Services informatiques 22

Lu pour vous 22

Adhésion 23

Publicité 24

Convergences

Bulletin mensuel du SNASUB-FSU

Syndicat national de l'administration scolaire
 universitaire et des bibliothèques
 104 rue Romain Rolland 93260 LES LILAS
 01 41 63 27 51 / 52

Directrice de la publication : Arlette Lemaire
 Rédacteur en chef : Pierre Boyer

Publicité : Com'D'Habitude Publicité
 Impression : Imprimerie Grenier - 94250 Gentilly
 ISSN 1249-1926 • CPPAP 0715 S 07498
 Prix du n° : 2,50 €



Dossier

Résultats des élections professionnelles

pp. 9 à 18

Appel pour un audit citoyen de la dette publique

Le Collectif national pour un audit citoyen de la dette publique publie son appel constitutif. Il invite tous les citoyens à signer cet appel et à s'engager dans la démarche de l'audit citoyen pour que la dette publique fasse enfin l'objet d'un vrai débat démocratique, au plan local, national et européen.

Pour signer l'appel : <http://www.audit-citoyen.org/>

Justice administrative : il faudra de nouveau payer un droit de timbre

Entrée en vigueur le 1er octobre dans l'anonymat le plus total, elle consiste en une taxe obligatoire de 35 euros pour tout justiciable qui introduit une requête devant un tribunal de l'ordre administratif ou judiciaire.

Grace à l'action syndicale, notamment de la FSU, deux améliorations concernant les CESU-garde enfant et les chèques-vacances devraient être apportées suite à la réunion du comité interministériel d'action sociale du 25 octobre dernier.

Le 25 octobre dernier, lors de la dernière réunion du Comité interministériel d'action sociale (CIAS), des changements positifs ont été obtenus. Le ministère de la fonction publique d'état a annoncé, suite au vote unanime du comité, l'amélioration de deux prestations sociales : augmentation du CESU-garde d'enfant et élargissement de l'accès aux Chèques-vacances. Ces avancées sont à mettre au crédit de la persévérance des organisations syndicales, dont la FSU, première organisation de la fonction publique d'Etat.

Le SNASUB apporte son soutien fraternel à la population de Mayotte en lutte contre la vie chère

Depuis plus d'un mois, la population s'est révoltée contre les inégalités sociales importantes : SMIC inférieur de 20 %, coût de la vie très élevé, après l'espoir porté par la départementalisation le ressentiment est grand.

Le SNASUB condamne le pourrissement espéré du mouvement, les violences policières

et la mort d'un homme et la blessure grave d'un adolescent.

Nous saluons le peuple mahorais et nos collègues dans ce combat, qui se poursuit sous d'autres formes que la grève.

Ce ne sont pas des promotions provisoires sur des produits de première nécessité que le gouvernement doit acter mais une véritable réduction à long terme du prix des produits.

17 octobre 1961 - 17 octobre 2011

Le 17 octobre 1961, des dizaines de milliers d'Algériens manifestaient pacifiquement à Paris contre le couvre-feu discriminatoire qui leur avait été imposé par Maurice Papon, Préfet de police de Paris.

Ils défendaient leur droit à l'égalité, leur droit à l'indépendance et le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Ce jour-là, et les jours qui suivirent, des milliers de ces manifestants furent arrêtés, emprisonnés, torturés ou, pour nombre d'entre eux, refoulés en Algérie. Des centaines perdirent la vie, victimes d'une violence et d'une brutalité extrêmes des forces de police.

Cette photo représente un graffiti réalisé par le « Comité pour la paix en Algérie du quartier Seine-Buci » quelques jours après le massacre du 17 octobre 1961, quai Conti (face à l'Institut).



Ainsi les Chèques emploi service universel-garde d'enfant, dont le taux était inchangé depuis des années, devraient être revalorisés de 8,77% avec effet rétroactif au 1er janvier 2011. Les deux prestations, dont les bénéficiaires sont pour moitié à l'éducation nationale, sont attribuées pour rémunérer tout ou partie des frais de garde engagés par les parents, quel que soit le mode de garde (crèche, assistante maternelle agréée, garderie périscolaire, baby-sitting) pour des enfants de moins de 3 ans et de 3 à 6 ans.

Également négocié et voté à l'unanimité : l'élargissement de l'accès des fonctionnaires aux Chèques-Vacances. A compter du premier octobre 2011, la bonification de l'épargne par l'Etat, jusqu'alors entre 10 et 25% en fonction du Revenu fiscal de référence (RFR), comporte une nouvelle tranche à 30% pour les agents ayant le RFR le plus bas. Et le plafond du RFR est relevé de 15%.

8ème échelon pour les adjoints administratifs et magasiniers de bibliothèque : un accès limité.

L'accès sera contingenté et très limité. Ainsi, de nombreux agents, arrivés au 7ème échelon, n'obtiendront jamais ce 8ème échelon ! La « promotion » à ce 8ème échelon se fera par tableau d'avancement sur des critères où la

subjectivité risque fort de l'emporter. Il faut un 8ème échelon à accès linéaire. Et de meilleurs déroulements de carrière pour l'ensemble des personnels dans le cadre d'une refonte globale de la grille indiciaire.

Décret n° 2011-1445 du 3 novembre 2011.

Retraites

Accélération de la réforme des retraites : une mesure qui en cache une autre !

Un an après la réforme injuste des retraites que la majorité UMP a adoptée à l'automne 2010, refusant d'entendre le puissant mouvement social qui exigeait d'autres mesures pour garantir les retraites, le gouvernement entend déjà l'aggraver. Il annonce le report de l'âge de départ en retraite des salariés nés en 1952 (+1 mois), 1953 (+2), 1954 (+3) et 1955 (+4).

Si cette mesure est adoptée, au mépris des projets des personnes concernées et de la sécurisation de leurs droits, elle envoie un message particulièrement négatif à toutes les générations suivantes. Il s'agit d'une mesure néfaste pour l'emploi des jeunes, par laquelle en outre, le gouvernement fragilise la retraite par répartition.

Outre le décalage des droits à pension des salariés, dont une part importante est privée de travail bien avant l'âge de la retraite, la conséquence pour les fonctionnaires serait un effet plus important de la décote provoqué par le report de l'âge du droit à la retraite et très vraisemblablement de celui de la limite d'âge, qui bouscule la progressivité introduite dans la loi Fillon de 2003.

Ainsi, pour un natif d'avril 1952, le taux maximum de décote passerait de 10,5% à 13%. La baisse de la pension pourrait atteindre 2,8%. Pour un(e) fonctionnaire né(e) en 1955, la pension pourrait

Effets des mesures annoncées le 7 novembre 2011

| Date de naissance | Âge minimum de départ en retraite | Année d'ouverture du droit | Trimes tres requis pour le taux plein | Limite d'âge | Trimestres à retrancher de la limite d'âge | Âge d'annulation de la décote | Taux de décote par trimestre manquant |
|---------------------------|-----------------------------------|----------------------------|--|---------------|--|-------------------------------|---------------------------------------|
| 1950 | 60 ans | 2010 | | 65 ans | 10 | 62 ans 6 mois | 0,625 % |
| 1951 janvier à juin | 60 ans | 2011 | 163 | 65 ans | 9 | 62 ans 9 mois | 0,75% |
| 1951 juillet à août | 60 ans | | | 65 ans 4 mois | 9 | 63 ans 1 mois | |
| 1951 septembre à décembre | 60 ans 4 mois | 2012 | 164 | 65 ans 4 mois | 8 | 63 ans 4 mois | 0,875% |
| 1952 janvier à mars | 60 ans | | | 65 ans 9 mois | 8 | 63 ans 9 mois | |
| 1952 avril à décembre | 60 ans 9 mois | 2013 | | 65 ans 9 mois | 7 | 64 ans | 1% |
| 1953 janvier à octobre | 61 ans 2 mois | 2014 | 165 | 66 ans 2 mois | 6 | 64 ans 8 mois | 1,125% |
| 1953 novembre à décembre | | 2015 | | 66 ans 2 mois | 5 | 64 ans 11 mois | |
| 1954 janvier à mai | 61 ans | 2015 | | 66 ans 7 mois | 5 | 65 ans 4 mois | |
| 1954 juin à décembre | 61 ans 7 mois | 2016 | | 66 ans 7 mois | 4 | 65 ans 7 mois | |
| 1955 | 62 ans | 2017 | Défini par décret 4 ans avant l'année des 60 ans | 67 ans | 3 | 66 ans 3 mois | 1,25 % |
| 1956 | 62 ans | 2018 | | | 2 | 66 ans 6 mois | |
| 1957 | | 2019 | | | 1 | 66 ans 9 mois | |
| 1958 | | 2020 | | | 0 | 67 ans | |

baisser de 3,1% en comparant les pensions avant et après réforme à 62 ans.

A l'opposé des mesures injustes et brutales annoncées le 7 novembre, la FSU continue d'affirmer qu'il faut envisager des mesures structurelles permettant à terme une réelle sortie de crise.

La FSU demande que les organisations syndicales soient consultées sur la

situation économique et sociale de notre pays. Elle appelle les salariés, les chômeurs et les jeunes à se rassembler et à agir dans l'unité la plus large pour faire face à cette situation.

Communiqué de presse de la FSU
10 novembre 2011

STOP!
Ne touchez pas à nos retraites!

Comme chaque année désormais la Section Fédérale des Retraités (SFR-FSU) organise LES JOURNÉES D'AUTOMNE.

Elles se dérouleront les mercredi 30 novembre et jeudi 1er décembre 2011.

Les inscriptions se feront auprès du Secteur Formation Syndicale FSU :

caform-inscriptions@fsu.fr

Prise en charge financière : 1 délégué par département.

Les inscriptions supplémentaires sont possibles si elles sont prises en charge par les syndicats ou les sections départementales (dans la mesure où les intéressés souhaitent être remboursés).

PROGRAMME :

Mercredi matin :

- introduction G. ASCHIERI
- situation économique et pouvoir d'achat : P. DUHARCOURT, P. CONCIALDI

Mercredi après-midi :

- panorama des retraites en Europe D.Horus représentant FSU au COR .
- table ronde des invités étrangers retraités en Europe : crise en Europe, pacte euro, impact sur les retraites et les retraités.

Jeudi matin :

- représentation sociale des retraités chez les jeunes et les actifs par P. BILLAUT, psychosociologue.
- activités des retraités, bénévolat : intervention d'une chercheuse et de l'Institut de Recherche de la FSU. La FGR sera invitée à cette demi-journée.

Jeudi après-midi :

- syndicalisme des retraités et vie des SFR
- conclusion en présence de Bernadette GROISON, Secrétaire Générale de la FSU.

Budget de l'Etat : une austérité injuste

Projet de Loi de Finances 2012

Le projet de loi de finances pour 2012 (qui s'articule avec le PLFSS) confirme les choix du gouvernement de poursuivre sa logique de réduction des dépenses de l'Etat dans le cadre d'un plan d'austérité injuste qui fait écran de fumée par rapport aux questions réelles du partage des richesses et des nécessaires investissements sociaux et productifs d'avenir.

Ce projet vise notamment, du propre aveu du gouvernement, à préserver la note attribuée par les agences de notation à la France. Renonçant à augmenter les prélèvements sur ceux qui profitent de la crise, il sabre brutalement dans les dépenses et porte de nouveaux coups au pouvoir d'achat.

Les dépenses de l'Etat (hors paiement de la dette et des pensions) stagnent en valeur, ce qui correspond à une baisse de 4% en volume pour l'ensemble des exercices 2011-2012.

Le non remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la fonction publique d'Etat se traduit par la suppression d'encre 30 400 postes. Soit 150 000 postes supprimés depuis 2008 !

La FSU réaffirme qu'il faut cesser de considérer les services publics et la Fonction publique comme une charge pour notre pays. Ce sont bien des investissements productifs indispensables qui sont une chance pour l'avenir de notre société. Elle s'est adressée en ce sens à tous les parlementaires pour leur faire part de ses propositions.

L'Education, la Formation et la Recherche font notamment partie des leviers utiles pour sortir de la crise et permettre les évolutions de notre société.

Mais le Gouvernement supprime encore 14000 postes dans l'Education nationale (5700 dans les écoles primaires, 6550 dans les collèges et lycées, 400 postes au sein des personnels administratifs...).

Il faut cesser de considérer les services publics et la Fonction publique comme une charge pour notre pays.

On en sera à 80 000 depuis le début du quinquennat Sarkozy! Il ne tire aucune leçon du bilan de cette rentrée scolaire dénoncé avec force dans les mobilisations du 27 septembre.

Pour rendre les métiers de la Fonction publique attractifs, il devient urgent de reconnaître le travail des personnels en revalorisant leurs métiers et leur traitement. C'est une question de justice et de reconnaissance sociale.

Enseignement supérieur et recherche

Des annonces mensongères pour masquer une baisse en volume des dépenses pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche

De manière défensive L. Wauquiez présente le budget de la Mission Recherche et Enseignement Supérieur (MIREs) comme traduisant le fait que « l'Enseignement supérieur et la recherche restent prioritaires ». Il se flatte de maintenir l'emploi en n'affichant aucune suppression de postes de fonctionnaires dans le supérieur et la recherche, mais le secteur n'est pas à l'abri de la poursuite de la RGPP, qui a déjà conduit à des coupes claires l'an passé.

Procédant comme à l'accoutumée à la mystification des comptes, le gouvernement mélange allègrement les « investissements d'avenir » qui correspondent à des financements extrabudgétaires et les sommes correspondant réellement au budget voté par le Parlement.

Le Ministère se vante d'une augmentation des crédits de la MIREs de 1,7 % en autorisations d'engagement mais seulement de 1 % en crédits de paiement, soit une perte d'au moins 0,7% en pouvoir d'achat. Ce recul budgétaire est inédit, ce qui explique les manipulations du Ministère qui préfère évoquer pour chaque rubrique les crédits cumulés sur 2007-2011 plutôt que ceux concernant l'année à venir !

Les crédits pour l'enseignement supérieur (hors pensions) n'augmentent que de 200 millions, soit 0,8 % en valeur, ce qui représente une perte de 1 % en pouvoir d'achat.

Lors de sa présentation à la presse, le Ministère annonce 127 millions pour le « chantier carrières » (promotions et primes), mais la lecture attentive du projet soumis au Parlement ne permet pas d'en trouver trace : le passage à l'autonomie et aux RCE transfère aux « opérateurs » la masse salariale, et le Ministère précise qu'il prévoit une somme nulle pour le GVT (« Glissement vieillesse technicité »), n'envisageant éventuellement des aménagements qu'au « cas par cas ».

Jeunesse et Sport :

374 suppressions de postes sont envisagées d'ici 2013 dans les directions régionales (DRJSCS) et directions départementales interministérielles (DDCS, DDSP). C'est dans cette perspective que se discutent les budgets. Les délégations de crédits tiendront aussi compte en partie de ces projections.

Il n'y aura pas assez de crédits délégués pour payer tout le monde. On constate aussi des diminutions des crédits d'intervention dans le secteur de la jeunesse (aide à l'initiative des jeunes, soutien aux associations et contrats éducatifs locaux,...) au profit du service civique qui mange tout.



Budget 2012 : l'Education à nouveau sacrifiée

PROJET DE LOI
DE FINANCES20
12

Avec le projet de loi de financement de la sécurité sociale, le projet de loi de finances confirme l'aggravation de la politique d'asphyxie conduite par Sarkozy-Fillon. Ce projet se traduira par une diminution des moyens du service public, notamment dans l'Education. Encore faut-il préciser que les hypothèses retenues pour prétendre à une réduction du déficit public à 4,5 % du PIB sont tellement irréalistes (1,75 % de croissance ; 1,7 % d'inflation) qu'il faut craindre rapidement de nouveaux sacrifices.

Les dernières mesures annoncées confirment le caractère illusoire des prévisions gouvernementales ; d'ores et déjà la ministre du budget a annoncé de nouvelles coupes dans les crédits de fonctionnement –des gels de crédit seront organisés pour « parer à toute éventualité ».

Evolution des crédits

La logique de la RGPP continue de s'appliquer sur le budget de l'Education Nationale : 61,024 milliards pour l'éducation nationale soit + 0.86% en euros courants ce qui correspond à une baisse d'au moins 0.84% si on prend en compte l'inflation.

Le vote en première lecture avec une nouvelle amputation de 20 millions de crédits de fonctionnement illustre l'orientation gouvernementale : supprimer des fonctionnaires qui consomment des crédits. Cette nouvelle amputation qui supprime 13 millions pour les bourses et les fonds sociaux touche les plus défavorisés, elle est inadmissible encore plus dans le contexte actuel, alors même qu'il faudrait augmenter le montant des bourses. En supprimant des personnels dans les services et les établissements on arrivera bien à diminuer le nombre de boursiers puisque les dossiers ne seront pas à jour.

Evolution des emplois

14000 suppression d'emplois :

- - 5700 dans le premier degré public
- - 6650 dans le second degré public
- - 400 administratifs (2/3 services 1/3 Eple)
- - 1350 dans le privé sous contrat

Pour les Opérateurs Publics
- SCEREN : -80 ETP sous plafond d'emplois
- ONISEP : -19 « « « «
- CNED : -122 « « « «
- CEREP : -10 « « « «
- CIEP : + 69 le seul à voir ses ETP augmenter

Comment économiser sur les fonctions supports :

- Les réformes organisationnelles (rapprochement Recteur-IA) au 1er janvier 2012 avec leur corollaire, un regroupement des structures IA rectorat en cours qui s'avère plus cher qu'envisagé.
- La construction des grands systèmes d'information. Mais SIRHEN est devenu tellement budgétivore : augmentation de 50% du budget prévu, (et l'exemple de CHORUS si mauvais qu'un audit va être conduit pour savoir si après les BIATOS on l'étend aux enseignants !!), l'externalisation ça coûte cher et c'est pas toujours au top ! Cf. également le vote électronique.

Le ministre de la fonction publique, interrogé par l'Echos donne des leçons aux collectivités locales
« elles ont créé 500 000 postes en 10 ans soit une hausse de 25% des effectifs. A elle de lancer leur RGPP .. ».

Après avoir décentralisé les TOS des lycées et collèges, les personnels de l'équipement, donné des compétences nouvelles aux collectivités locales le gouvernement prétend donner des conseils en matière de suppression de postes !

Blocage des salaires

2° année de blocage des salaires mais développement d'indemnités sur la base du mérite.

- intéressement collectif
- indemnités éclair
- passage de 88 Millions à 124 des crédits PFR IAT dans le Budget enseignement scolaire soit +40% en 2 ans mais avec quelle utilisation si ce n'est amortir les suppressions d'emplois.

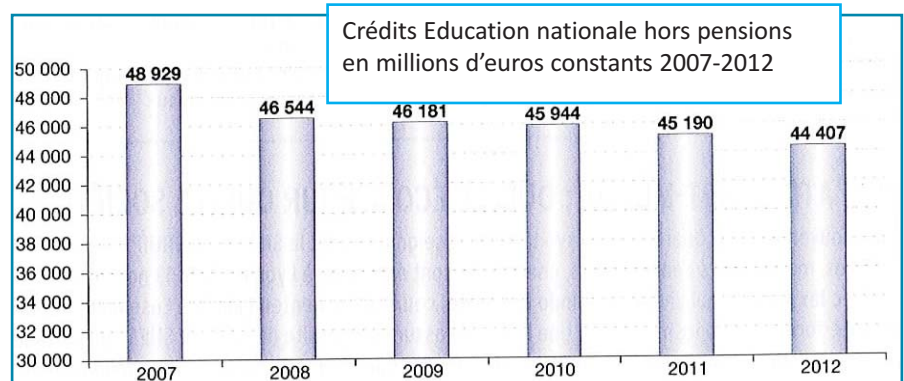
Ce qui n'est pas inscrit dans le budget de l'éducation nationale

Les suppressions de dizaines de milliers d'emplois aidés, véritable variable d'ajustement mais crédits inscrits au ministère du travail.

Gros perdant du budget 2012, le ministère du Travail et de l'Emploi voit son budget baisser de 11%, avec 10 milliards d'euros pour l'année prochaine contre 11,6 milliards en 2011. En cause : « l'arrêt des dispositifs liés à la relance », ont expliqué les services de Xavier Bertrand à Europe1.fr.

Avec une baisse de plus de 20% des crédits d'intervention c'est l'arrêt des contrats aidés sans autre solution que le retour vers le chômage pour des milliers de jeunes et moins jeunes. Tournant le dos à une politique d'investissement vers l'éducation le budget 2012 recèle les pires solutions de suppressions de postes, de blocage de perspective alors que la remontée des effectifs va se confirmer en 2012.

Le SNASUB avec la FSU portera l'exigence d'une autre politique pour l'éducation.



Notre camarade Dominique Jacquemin nous a quittés

Notre camarade Dominique Jacquemin est morte.

Sa disparition est tragique pour sa famille, ses amis, ses camarades, ses collègues, toutes celles et tous ceux qui l'ont connue et qui l'ont aimée parce qu'elle les avait aimés ou parce qu'elle leur avait apporté son aide et son soutien pendant de nombreuses années dans le cadre de son mandat de commissaire paritaire. Pour beaucoup d'entre-nous, elle est inoubliable.

Sa disparition est révoltante parce qu'un an à peine après qu'elle ait fêté son départ à la retraite, il ne lui a pas été accordé de surmonter l'usure, la fatigue des années de travail et les obstacles de la maladie qu'elle avait pourtant toujours pu surmonter avec l'aisance et la grâce de ceux dont l'humanité crée la légèreté et la joie.

Sa disparition est une raison de continuer de lutter ensemble pour qu'après la vie au travail il y ait une autre vie, une autre liberté qui n'est pas seulement celle de souffler un peu avant de disparaître, mais de respirer enfin, et le plus longtemps possible. Dominique avait simplement et naturellement conscience de la nécessité de cette liberté mais elle savait aussi qu'il fallait la gagner par la solidarité et la fraternité, et le plus souvent dans la rue.

La section FSU de la Bibliothèque nationale de France



Dominique

Les commissaires paritaires du SNASUB en 2002

Ses obsèques ont eu lieu le vendredi 28 octobre à Paris. Il y avait là beaucoup de collègues de la BnF mais aussi d'autres bibliothèques : Dominique a été en effet une de nos représentantes à la CAP des magasiniers des bibliothèques de 1997 à 2009, et nombreux sont ceux qui l'ont contactée, à un moment ou à un autre, pour lui parler de leur dossier, notamment leur demande de mutation. Et tous se souviennent encore de son accueil toujours chaleureux, de l'attention avec laquelle elle les écoutait, de l'intérêt qu'elle portait à leurs demandes ; et tous ceux qui ont siégé avec elle en CAP se souviennent aussi de l'énergie avec laquelle elle défendait les dossiers qu'elle jugeait prioritaires !



Extraits de messages

"Je suis arrivée en qualité de magasinier à la BnF en 1996 et j'en suis partie en 2006 pour rejoindre ma région après 10 ans de demandes de mutation et de combat. Dominique a toujours été là pour me soutenir, m'écouter ; elle était toujours disponible, avait toujours un petit mot pour moi et ma famille, toujours un petit instant pour discuter dans son bureau, à la cafèt... Je suis très triste d'apprendre qu'elle nous a quittés et j'avais besoin de faire part de cette tristesse."

"Nous avons siégé ensemble à la CAP pendant deux mandats successifs et j'ai pu apprécier ses qualités humaines."

"Je suis bouleversée par la disparition brutale de Dominique. Je ne l'avais pas vue depuis mon départ de la BnF mais, pendant nos années communes, je me souviens de sa présence chaleureuse."

(témoignages reçus au SNASUB-FSU et que nous avons transmis à sa famille).

Après les élections professionnelles

Premiers éléments d'analyse

Merci à tous ceux et celles qui ont renouvelé leur confiance dans le SNASUB et la FSU en votant et faisant voter pour nos listes, bien que ces élections n'aient pas permis à tous de s'exprimer.

Pour la première fois, dans la Fonction Publique d'Etat et Hospitalière, du 13 au 20 octobre, les personnels ont élu directement leurs représentants aux CAP et au CT (ex-CTP), alors que précédemment dans l'EN, les CT (ex-CTP) était composé à partir des résultats cumulés des CAP du niveau considéré.

Ces scrutins -plus de 700 dans l'EN- ont été organisés par voie électronique dans des délais trop courts, trop près de la rentrée et avec une application « externalisée » pas assez testée.

Tout a été fait pour que la FSU qui pèse énormément dans ce secteur perde sa première place à l'EN mais surtout dans la FPE.

Pourtant, la FSU est toujours première dans l'EN malgré une baisse de 22% de participation, et à ce jour aussi dans la FPE (il reste le ministère de la Justice, dont on connaîtra les résultats le 22 novembre).

Beaucoup ont été empêchés de voter, notamment dans les CNDP, CNED, les DD et DRJS ... et même dans certaines universités.

La FSU a demandé une commission d'enquête au Ministère et à l'Assemblée nationale.

Le SNASUB conforte sa position.

Dans les 4 commissions paritaires à réélire chez les personnels de bibliothèque, avec une participation en baisse de 12 à 20% environ, nous gagnons en % de 0,8 à

5,18 % selon les corps et sommes premier dans 3 corps sur 4 et gagnons un siège chez les Bibliothécaires.

Pour les corps ITRF, le SNASUB s'est présenté seul chez les IGR, IGE ASI et avec l'UNATOS chez les TRF et ADTRF, nous grignotons des points par-ci par-là dans tous les corps, et frôlons un élu de plus (3 élus) sans doute possible si les ITRF hors Enseignement supérieur avaient pu voter sans difficulté.

Dans tous les corps ITRF nous gagnons entre 0,75 et plus de 3% et en voix, malgré une participation là aussi en baisse entre -4,78 et -13,77%. Partout où nous avons présenté une liste avec l'UNATOS à la CAPA des ADTRF nous obtenons 1 ou 2 voire 3 sièges à une exception près, ce qui fait 21 élus.

Chez les CASU, seul corps de l'AENES qui renouvelait ses CAP cette année, nous conservons notre élue nationale, malgré un léger tassement au plan national, mais il y a 10 académies où nous n'avons pas déposé de listes et nous perdons 15 commissaires paritaires académiques.

Enfin pour les CCP ANT où nous avons déposé dans toutes les académies, avec l'UNATOS, le SNICS et le SNUAS-FP, les administratifs et ITRF représentants environ 75% des inscrits, malgré une baisse de participation de 20% avec 32,16% nous demeurons premiers et progressons de 5,6%, et la CGT de 4,7% alors que les autres organisations syndicales se maintiennent à peu près ou perdent. Nous avons désormais 51 élus dans les académies, soit 4 sièges de plus.

Merci à toutes celles et tous ceux des académies et du National qui ont permis ce score malgré les difficultés nombreuses et un travail très lourd, avec ces scrutins mémorables.



Le CT ministériel Education nationale

| | | |
|----------------|--------|---------------------|
| Inscrits | 957034 | |
| Votants | 368858 | 38,54 % |
| Blancs et Nuls | 19519 | |
| Exprimés | 349339 | |
| FSU | 141914 | 40,62 % 7 sièges |
| UNSA | 72397 | 20,72 % 4 sièges |
| FO | 35245 | 10,09 % 1 siège |
| CFDT | 34907 | 9,99 % 1 siège |
| CGT | 22598 | 6,47 % 1 siège |
| SUD | 20241 | 5,79 % 1 siège |
| UER | 16485 | 4,72 % |
| CFE-CGC | 1717 | 0,49 % |
| EIL | 1383 | 0,40 % |
| STC | 1019 | 0,29 |
| UDAS | 879 | 0,25 % |
| ASAMEN | 554 | 0,16 % |

Les CT académiques

| | Inscrits | Votants | Blancs et Nuls | Exprimés | FSU | UNSA | CGT | CFDT | FO | SUD | CSEN et autres | Divers |
|-----------------|---------------|---------------|----------------|---------------|-------------------------|---------------------|-------------------------|---------------------|---------------------|--------------------|---------------------|----------------------------------|
| Aix-Marseille | 41909 | 17460 | 781 | 16679 | 7434 6 sièges | 2530 2 sièges | 1231 1 siège | 1074 | 2363 1 siège | 1034 | 1013 | |
| Amiens | 31006 | 12020 | 663 | 11357 | 4885 5 sièges | 1990 2 sièges | 542 | 1268 1 siège | 1754 2 sièges | 485 | 433 | |
| Besançon | 18421 | 8057 | 317 | 7740 | 3369 6 sièges | 1939 3 sièges | 245 | 1056 1 siège | 532 | 335 | 264 | |
| Bordeaux | 43295 | 17669 | 653 | 17016 | 7417 5 sièges | 4240 3 sièges | 1198 | 1471 1 siège | 1622 1 siège | 540 | 528 | |
| Caen | 20564 | 9013 | 395 | 8618 | 3627 5 sièges | 1210 2 sièges | 495 | 1237 2 sièges | 473 | 1207 1 siège | 369 | |
| Clermont-Ferand | 18452 | 8339 | 423 | 7916 | 2641 4 sièges | 2217 3 sièges | 443 | 395 | 1155 2 sièges | 744 1 siège | 321 | |
| Corse | 4749 | 2901 | 54 | 2847 | 1140 5 sièges | 241 1 siège | 53 | 239 1 siège | 132 | | 401 1 siège | STC641 2 sièges |
| Créteil | 68991 | 22532 | 946 | 21586 | 9587 5 sièges | 2597 1 siège | 1629 | 1672 1 siège | 3501 2 sièges | 1752 1 siège | 685 | CGC 163 |
| Dijon | 24135 | 9439 | 469 | 8970 | 3651 5 sièges | 2039 3 sièges | 564 | 1026 1 siège | 1177 1 siège | 281 | 232 | |
| Grenoble | 45550 | 17613 | 615 | 16998 | 7395 5 sièges | 2586 2 sièges | 600 | 3153 2 sièges | 1522 1 siège | 943 | 496 | UDAS 303 |
| Guadeloupe | 9352 | 4510 | 111 | 4399 | 1617 4 sièges | 1038 3 sièges | | 35 | 205 | | FAEN 452 1 siège | SNALC 65 SPEG 987 2 sièges |
| Guyane | 6108 | 2831 | 99 | 2732 | 1021 5 sièges | 1164 5 sièges | 147 | 121 | 80 | 163 | | SNALC 36 |
| La Réunion | 19206 | 8787 | 260 | 8527 | 2075 3 sièges | 2444 3 sièges | 909 1 siège | 413 | 681 1 siège | 248 | 1757 2 sièges | |
| Lille | 62118 | 22004 | 1115 | 20889 | 6892 4 sièges | 6989 5 sièges | 1349 | 2283 1 siège | 1117 | 881 | 1106 | EIL 272 |
| Limoges | 10927 | 5304 | 223 | 5081 | 2316 6 sièges | 1356 3 sièges | 272 | 420 1 siège | 346 | 139 | 232 | |
| Lyon | 41163 | 15648 | 627 | 15021 | 6431 5 sièges | 2729 2 sièges | 1092 1 siège | 1498 1 siège | 1623 1 siège | 891 | 641 | UDAS 116 |
| Martinique | 8448 | 3301 | 93 | 3208 | 1008 3 sièges | 1496 5 sièges | 283 1 siège | | 283 1 siège | | | UGTM 138 |
| Montpellier | 37303 | 15598 | 560 | 15038 | 6240 5 sièges | 3686 3 sièges | 780 | 624 | 1756 1 siège | 1081 1 siège | 871 | |
| Nancy-Metz | 36919 | 15115 | 710 | 14405 | 5607 5 sièges | 3123 2 sièges | 746 | 2133 2 sièges | 1671 1 siège | 325 | 800 | |
| Nantes | 40056 | 15071 | 590 | 14481 | 5686 5 sièges | 3154 3 sièges | 765 | 1877 1 siège | 1574 1 siège | 995 | 430 | |
| Nice | 27964 | 11720 | 511 | 11209 | 5332 6 sièges | 2189 2 sièges | 1080 1 siège | 606 | 580 | 406 | 852 1 siège | EIL 164 |
| Orléans-T. | 35881 | 14987 | 723 | 14264 | 6273 6 sièges | 4025 3 sièges | 601 | 1147 1 siège | 1025 | 768 | 425 | |
| Paris | 26993 | 9475 | 394 | 9081 | 3541 5 sièges | 1275 1 siège | 588 | 690 1 siège | 1758 2 sièges | 771 1 siège | 458 | |
| Poitiers | 24157 | 10773 | 525 | 10248 | FSUCGT 4695 5 sièges | 2475 3 sièges | FSUCGT 4695 5 sièges | 853 1 siège | 1021 1 siège | 664 | 540 | |
| Reims | 21265 | 7943 | 427 | 7516 | 3505 5 sièges | 1934 3 sièges | 591 1 siège | 848 1 siège | 433 | | 205 | |
| Rennes | 34673 | 14210 | 511 | 13699 | 6175 5 sièges | 1528 1 siège | 1117 1 siège | 1661 1 siège | 1591 1 siège | 1300 1 siège | 327 | |
| Rouen | 29589 | 10776 | 513 | 10263 | 3786 4 sièges | 2368 3 sièges | 824 1 siège | 666 | 1596 2 sièges | 713 | 310 | |
| Strasbourg | 28042 | 10149 | 397 | 9752 | 2757 3 sièges | 2515 3 sièges | 402 | 2497 3 sièges | 537 | 271 | 773 1 siège | |
| Toulouse | 39969 | 16046 | 609 | 15437 | 6353 5 sièges | 4351 4 sièges | 702 | 1566 1 siège | 989 | 986 | 490 | |
| Versailles | 82174 | 26682 | 1421 | 25261 | 11279 6 sièges | 3120 1 siège | 1998 1 siège | 2654 1 siège | 3164 1 siège | 1334 | 1321 | EIL 150 CGC 241 |
| Total | 939379 | 365973 | 15735 | 350238 | 140 sièges +5 | 80 sièges | 9 sièges + 5 | 26 sièges | 23 sièges | 6 sièges | 6 sièges | 4 sièges |

DOSSIER

CONVERGENCES

Le CT ministériel et les CT académiques

Pour la première fois dans l'EN les personnels votaient directement pour élire leurs représentants à ces deux niveaux. Cette nouveauté doublée des problèmes rencontrés pour pouvoir voter à fait que la « participation » a reculé de plus de 20 points .

Cette élection était particulièrement importante puisque c'est à partir de ces résultats que la représentativité est comptée au niveau de la FPE et de la FP, et qu'à partir de ces résultats sont attribués moyens et décharges en fonction des voix (forcément en chute) et à partir des sièges (7 sur 15 pour la FSU).

Néanmoins la FSU obtient au plan national 40,62 % des suffrages contre 41,3 % en 2007 par agglomération des résultats et demeure première dans l'EN, reléguant l'UNSA loin derrière avec moitié moins de voix et à 20,72%.

A ce jour la FSU est toujours première dans la FPE où les écarts des rapprochent l'EN étant le plus gros Ministère et quasi le seul à voter par mode électronique.

Dans tous les autres Ministères où la FSU était présente elle progresse et on comprend mieux cet acharnement du gouvernement à imposer ce mode de scrutin et surtout la date qui pénalise l'EN.

Malgré tout dans ce contexte social de crise économique et sociale, malgré les embûches la FSU a conservé sa première place, les personnels ont largement approuvé son syndicalisme de de transformation sociale et de défense des services publics des statuts et des intérêts individuels et collectifs des personnels. La FSU progresse également dans les CTA avec 3 ou 4 élus en plus et un total de 145 élus sur 382.

Les établissements publics

| <i>CNED</i> | 1ère section (catégorie A) | 2ème section (catégorie B) | 3ème section (catégorie C) | <i>ONISEP</i> | |
|----------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------|--------------|
| | Inscrits | 90 | 70 | 117 | Inscrits |
| Votants | 39 | 43 | 45 | Votants | 423 |
| Blancs et Nuls | 4 | - | 1 | Blancs et Nuls | 15 |
| Exprimés | 35 | 43 | 44 | Exprimés | 408 |
| SNASUB- FSU | 19 1 siège | 26 1 siège | 14 1 siège | FSU | 158 2 sièges |
| UNSA | 16 1 siège | 17 1 siège | 10 1 siège | UNSA | 129 2 sièges |
| FO | - | - | 10 | SGEN- CFDT | 121 2 sièges |
| Elus SNASUB | Abdel Moulehiawy | Benjamin Mathieu | Christine Gallego | | |

Les CT des Crous étaient élus pour la première fois. Nous n'avons pas encore tous les résultats au moment où nous mettons sous presse. Nous attendons aussi les résultats du CNDP et des CRDP.

Les CAP : Bibliothèques

Les résultats des élections en CAPN

| | Magasiniers | Bibliothécaires | Conservateurs | Conservateurs généraux |
|-------------|--|--|---|-----------------------------|
| Inscrits | 2384 | 623 | 1356 | 208 |
| Votants | 960 | 380 | 746 | 116 |
| Blancs Nuls | 26 | 8 | 19 | 3 |
| Exprimés | 934 | 372 | 727 | 113 |
| SNASUB-FSU | 481 51,50 % (+ 3,14 %) 5 sièges | 192 51,61 % (+ 4,20 %) 2 sièges | 272 37,41 % (+ 10,13 %) 2 sièges | 18 15,93 % (+ 0,80 %) |
| SNPTES-UNSA | 61 6,53 % | 23 6,18 % | 51 7,01 % | 37 32,74 % 1 siège |
| FO | 142 15,20 % 1 siège | 14 3,76 % | - | - |
| CGT | 179 19,16 % 2 sièges | 59 15,86 % | 108 14,86 % | - |
| CFDT | 71 7,60 % | 84 22,58 % | 296 40,71 % 2 sièges | 58 51,33 % 1 siège |

Dans les bibliothèques comme dans tous les autres secteurs, les taux de participation ont été beaucoup plus faibles qu'aux précédentes élections, en raison des très nombreux dysfonctionnements de ce nouveau système de vote électronique. La comparaison avec les résultats des années précédentes ne peut donc se faire qu'en étudiant les résultats en pourcentage : on constate alors que le SNASUB-FSU progresse fortement en pourcentage dans toutes les CAP des bibliothèques, à l'exception de celle des conservateurs généraux, qui reste dominée par la CFDT et l'UNSA.

Chez les magasiniers et chez les bibliothécaires, le SNASUB-FSU arrive toujours en tête, comme aux précédentes élections. Mais il fait même mieux puisque, dans ces deux CAP, il obtient la majorité absolue : 51,50% chez les magasiniers et 51,61% chez les bibliothécaires !

Chez les conservateurs, le SNASUB-FSU reste en deuxième position, derrière la CFDT, mais il grimpe de plus de 10%, passant de 27,28 % à 37,41 %, talonnant maintenant la CFDT.

En terme de sièges cela donne pour notre syndicat 2 sièges sur 4 à la CAP des conservateurs (suite à la fusion des deux premiers grades de conservateurs, cette CAP ne compte plus que 4 sièges au lieu de 6 auparavant), 5 sièges sur 8 à la CAP des magasiniers et, chez les bibliothécaires, il rafle même les deux sièges !!



Les élu(e)s

Magasiniers

Alain CARRÉ, titulaire (SCDU Savoie)
alain.carre@univ-savoie.fr

Christiane LE MERLE, suppléante (SCDU Nancy 2)
christiane.le-merle@univ-nancy2.fr

Catherine PICHONNEAU, titulaire (BPI)
catherine.pichonneau@bpi.fr

Marie-Anne MONCELON, suppléante (SCDU Angers)
marie-anne.moncelon@univ-angers.fr

Valérie VAYSSIERE-GASPARD, titulaire (BIU Montpellier)
vlebon34@yahoo.fr

Florence POURADIER, suppléante (BULAC)
65.floflo@gmail.com

Frédéric WEISZ, titulaire (BNF)
f.weisz@gmail.com

Sonia ZAMORD, suppléante (SCDU Paris-Descartes)
sonia.zamord@parisdescartes.fr

Maud BONNEFON, titulaire (BNF)
maud.bonnefon@bnf.fr

Matthieu JOSEPH, suppléant (BIU Santé Paris)
matthieu_jo@yahoo.fr

Bibliothécaires

Anne DUCOMET, titulaire (BNF)
anne.ducomet@bnf.fr

Anne DE MAUPEOU, suppléante (BU du Littoral)
anne.de-maupeou@univ-littoral.fr

Catherine LANCHA, titulaire (SCDU Lyon 3)
catherine.lancha@univ-lyon3.fr

Antoine MEYLAN, suppléant (SCDU Pau)
antmeyl@gmail.com

Conservateurs

Béatrice BONNEAU, titulaire (BPI)
bonneau.beatrice@free.fr

Nelly CLEMENT-GUYADER suppléante (SCDU Rouen)
nelly.clement-guyader@univ-rouen.fr

Delphine COUDRIN, titulaire (SCDU Bordeaux 4)
delphine.coudrin@univ-bordeaux.fr

Agnès MACQUIN, suppléante (BMC Poitiers)
agnesmacquin@yahoo.fr

De graves dysfonctionnements ont empêché beaucoup de collègues de voter

Le SNASUB avait diffusé un modèle de contestation, où chacun pouvait indiquer ce qui, dans son cas, n'avait pas fonctionné. Les courriers ont été nombreux.

«Monsieur le Ministre,

Bien qu'inscrite sur les listes électorales je n'ai pas pu participer au vote pour le CT. Je n'avais pas accès à ce scrutin. Seul le vote des CAPN correspondant à ma catégorie m'était accessible».

«Impossible de voter car la plateforme ne reconnaît pas mon identifiant»

«Inscrit sur les listes électorales correspondant à ma catégorie et disposant d'un identifiant de vote, je n'ai pas réussi à obtenir le mot passe. Malgré les démarches que j'ai effectuées au près de mon établissement et des services concernés du rectorat ou du ministère, je n'ai pas eu communication de ce mot de passe».

«Inscrite sur les listes électorales correspondant à ma catégorie, je n'ai pas pu obtenir d'identifiant de vote, malgré plusieurs tentatives de connexion. J'ai bien eu de mon institution toute la démarche à suivre. Une seule fois, le serveur du Ministère a pris en compte ma demande mais je n'ai jamais reçu le courriel annoncé».

«5 collègues administratives ne pourront pas voter. Il semble que l'identifiant qui leur a été envoyé est passé automatiquement dans les messages indésirables et a été supprimé. On leur a dit qu'il était impossible de le renvoyer».

«Bien qu'inscrite sur les listes électorales, je n'ai pas pu participer au vote pour le CT. Je n'avais pas accès à ce scrutin. Seul le vote pour la CAPN m'a été accessible».

«Je n'ai pas pu récupérer mes codes en raison de l'inactivité du lien inséré dans le message transmis en PJ».

«Lors de la demande de l'identifiant et du mot de passe, j'ai eu une «erreur serveur» et n'ai donc jamais reçu identifiant et mot de passe».

«Impossible de me connecter avec mon Numen».



Bernadette Groussin
104 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas

Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale
110 rue de Grenelle
75007 Paris

Paris le 24 octobre 2011

Monsieur le Ministre,

Si la FNU avec ses syndicats se félicite des résultats obtenus lors des élections professionnelles qui traduisent une confiance des personnels de l'éducation dans notre syndicalisme, elle déplore la forte baisse du taux de participation, dont le gouvernement porte la responsabilité principale.

Chacun connaît l'importance du vote des personnels dans les nouvelles modalités de ces élections en application de la loi de représentativité de 2010. La FNU, qui a signé les accords de Bercy, estime qu'il est juste que la légitimité des organisations syndicales soit fondée sur le vote des personnels. Encore faut-il qu'ils puissent tous voter.

La FNU a alerté de longue date sur les modalités complexes mises en œuvre et sur le calendrier très court pour organiser ces élections. Suite à l'expérimentation du vote électronique, il y a 6 mois, au vu des nombreux dysfonctionnements qui étaient apparus, nous vous avons demandé de ne pas généraliser cette procédure de vote. Vous avez décidé de ne pas suivre cette proposition. Aujourd'hui le constat est une évidence : la complexité des modalités de vote et de nombreux dysfonctionnements ont empêché un grand nombre de collègues de pouvoir exercer leur droit. La comparaison entre les taux de participation dans d'autres ministères où le vote s'effectue à l'urne et celui de l'Éducation nationale est sans appel d'autant que les personnels qui y exercent sont pourtant mobilisés et votent institutionnellement très facilement.

La démocratie sociale est pour tous un principe fondamental. Nous refusons la situation dans laquelle les personnels ont été placés. C'est pourquoi la FNU et ses syndicats de l'Éducation vous demandent, Monsieur le Ministre, la création d'une commission d'enquête administrative, incluant des experts indépendants, afin de faire un bilan sur la nature, l'importance et les causes des graves dysfonctionnements constatés et examiner pour l'avenir les modalités les plus aptes à permettre le vote des personnels.

Veuillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos respectueuses salutations

Pour la FNU
Bernadette Groussin
Secrétaire Générale

«J'ai pu accéder au site, entrer mon NUMEN et mon n° de département de naissance, valider, confirmer mon adresse mail sur laquelle devait être envoyé mon identifiant. Mais lorsque j'ai tout confirmé, je suis arrivé sur une page d'erreur. Après avoir recommencé plusieurs fois sur les 15 jours séparant l'envoi du premier mail et le début de la session de vote, j'arrive désormais sur une page me notifiant l'invalidité du lien».

«La procédure s'est arrêtée avec un message d'erreur du type «le serveur est trop sollicité, merci de réessayer ultérieurement». J'ai reçu un nouveau message avec un lien unique et j'ai recommencé la procédure, jusqu'à au même message d'erreur. J'ai recommencé une troisième fois avec le m^{me} résultat, et à la quatrième tentative le site a annoncé un message du type «vous avez déjà essayé 3 fois, vous ne pouvez pas essayer une fois de plus»... L'appel au numéro d'assistance n'a pas donné de résultat efficace».

«Muni de mon identifiant, du n° de NUMEN, du mot de passe, après plusieurs tentatives je n'arrive toujours pas à me connecter au site permettant le vote».

«J'avais Javascript 8 (j'ai besoin de la version la plus récente pour mon boulot), j'ai dû la désinstaller, installer une version antérieure pour voter, la désinstaller et réinstaller la version 8 pour faire mon boulot professionnel. Les collègues m'ont demandé si c'était fait exprès pour que les gens ne votent pas».

«Ca fonctionne très mal ! Impossible de trouver un poste où le vote peut se dérouler sans problème technique !!!! Je refais un essai demain matin sur un autre poste....»

Les CAP : ITRF

Les résultats des élections en CAPN

| | IGR | IGE | ASI | TECH | ADTRF | Total ITRF |
|-------------------------|----------------------------|--|--------------------------|--|---|--------------------------------------|
| Inscrits | 2513 | 7130 | 3009 | 10089 | 21914 | 44655 |
| Votants | 1243 | 3194 | 1474 | 4788 | 8240 | 18939 |
| Blancs Nuls | 82 | 142 | 61 | 200 | 398 | 883 |
| Exprimés | 1161 | 3052 | 1413 | 4588 | 7842 | 18056 |
| FSU SNASUB UNATOS | 124 10,68 % + 3,15 % | 371 12,16 % + 1,52 % 1 siège SNASUB | 159 1 1,25 % + 2,15 % | 476 1 0,37 % + 0,76 % 1 siège SNASUB- UNATOS | 860 10,97 % + 1,56 % 1 siège SNASUB- UNATOS | 1990 11,02 % + 1,62 % 3 sièges |
| SNPTES- UNSA | 656 56,50 % 5 sièges | 1620 53,08 % 6 sièges | 852 60,29 % 4 sièges | 2491 54,29 % 7 sièges | 3377 43,06 % 7 sièges | 8996 49,82 % 29 sièges |
| FO | - | 171 5,60 % | 66 4,67 % | 263 5,73 % | 730 9,31 % 1 siège | 1230 6,81 % 1 siège |
| CGT | 196 16,88 % 1 siège | 439 14,38 % 1 siège | 194 13,73 % | 765 16,67 % 2 sièges | 1527 19,47 % 3 sièges | 3121 17,28 % 7 sièges |
| CFDT | 185 15,93 % 1 siège | 451 14,77 % 1 siège | 142 10,05 % | 349 7,60 % | 461 5,88 % 1 siège | 1588 8,79 % 3 sièges |
| CSEN et autres | - | - | - | 244 5,32 % | 887 11,31 % 2 sièges | 1131 |

Les coordonnées des élu(e)s en CAPN :

IGE

Titulaire

Jean Claude Michou
Université de la Réunion
06 92 00 71 09

jcmichou@univ-reunion.fr

Suppléant

François Bonicalzi
Université Lyon 3
francois.bonicalzi@univ-lyon3.fr

TECH

Titulaire

Sylvie Donné - Rectorat de Versailles (classe normale)
sylvie.donne@ac-versailles.fr

Suppléant

Jean Michel Fabresse - Université d'Orléans (classe normale)
jeanmichel.fabresse@univ-orleans.fr

ADTRF

Titulaire

Patrice Hardim
Rectorat de Paris
patrice.hardim@free.fr

Suppléant

Gisèle Franceschi
Collège Mauron à Pertuis
domigisous84@yahoo.fr

chantal.pulvar@ac-reims.fr
Nouara HAMROUN, suppléante
LGT Verlaine Rethel
nouara.hamroun@ac-reims.fr

ROUEN

Bruno CUVIER (Ppal 2ème classe), titulaire
Université de Rouen
bruno.cuvier@univ-rouen.fr
LUCAS-DURAMBUR Gaëlle, suppléante

Franck BOUZARD (Ppal 1ère classe), titulaire
franck.bouzard@univ-rouen.fr
Véronique JIBEAUX, suppléante
Lycée Jeanne d'Arc à Rouen

VERSAILLES

Muriel PIED (Ppal 2ème classe), titulaire
Lycée G. Braque à Argenteuil
labo7.svt@laposte.net

Françiane SALGAS, suppléante
Lycée L. de Vinci à St Michel sur Orge
tanotte@hotmail.com

Élu(e)s en CAP académique ATRF

AIX MARSEILLE

Yarka Moulai (1ère cl.), titulaire
Lycée Montmajour à Arles
yarkamoulai@gmail.com
Marie-Claude Molinengo, suppléante
Lycée Lumière à La Ciotat
marieclaude13600@hotmail.fr

AMIENS

Sylvie FORTIN (Ppal 2ème classe), titulaire
Lycée Delambre à Amiens
sylvie.fortinmarie@laposte.net
Nabila TERCHANI, suppléante
Université de Picardie
nabila.terchani@u-picardie.fr

Michèle DEFERT (Ppal 1ère classe), titulaire
Université de Picardie
michele.defert@u-picardie.fr
Michel DETRE Michel, suppléant
Lycée H.Martin à Saint-Quentin
michel.detre@ac-amiens.fr

CAEN

Elisabeth COURTEILLE (1ère cl.), ENSICAEN
elisabeth.courteille@ensi-caen.fr
Catherine GRAS, suppléante, Univ de Caen
catherine.gras@unicaen.fr

Pascal BOIS (2ème cl.), titulaire,
pascal.bois@unicaen.fr
Virginie GADOUM, suppléante,
virginie.gadoum@unicaen.fr

Didier VAILLANT (2ème cl.), titulaire,
didier.vaillant@unicaen.fr
Véronique GRUSCZINSKI, suppléante
veronique.grusczynski@unicaen.fr

CLERMONT-FERRAND

Sébastien POUSSE (1ère cl.), titulaire
Lycée Jean Monnet à Yzeure
sebastien.pousse@ac-clermont.fr
Bernard PUY, suppléant
Collège J. Ferry à Vichy

CRETEIL

Jean-Luc DRAGIN (1ère cl.), titulaire ENS Cachan
jean-luc.dragin@ens-cachan.fr
Zakia ABDELKRIM, suppléant Lycée Eluard Saint-Denis
zakia.abdelkrim@ac-creteil.fr

LYON

Jean-Marc IMATASSE (Ppal 2ème classe), titulaire
Université Lyon 1
jean-marc.imatasse@univ-lyon1.fr
Marie GANOZZI (suppléante)
Université Lyon 2
marie.ganozzi@wanadoo.fr

NANCY-METZ

David STEFFEN (Ppal 2ème classe), titulaire
Lycée G. de la Tour à Metz
Viviane PARMOLI, suppléante
Lycée J. Zay à Jarny
viviane.parmoli@wanadoo.fr

NICE

En attente d'un nouveau scrutin, les personnels de laboratoire n'ayant pu voter.

ORLEANS-TOURS

Nicole FANIEN (Ppal 1ère classe), titulaire
Univ de Tours (mails Univ de Tours :
nom.prenom@univ-tours.fr

Franck LE GUELLEC (Ppal 1ère classe), titulaire
Univ de Tours

Emilie SOBALAK (Ppal 2ème classe), titulaire
Lycée Grandmont Tours
Sylvie BIGOT (Ppal 2ème classe), titulaire
Univ de Tours

Jean-Michel BROSSARD (1ère cl.),
Univ de Tours
Dominique RIBAUT Univ d'Orléans

Michel BARRE (2ème cl.), titulaire
Univ d'Orléans
Marie Castro (2ème cl.), titulaire
Univ de Tours

PARIS

Maryse ROUXEL (1ère cl.), titulaire
Université Paris Descartes
maryse.rouxel@parisdescartes.fr
Silvain SALVARY, suppléant
Université Paris Descartes
sylvain.salvary@parisdescartes.fr

David BONIFACE, suppléant
Université Paris Descartes
david.boniface@parisdescartes.fr

POITIERS

Nathalie BOUDET (1ère cl.), titulaire
Lycée Perochon à Parthenay
boudetna@cc-parthenay.fr

Béatrice KOLTOK, suppléante
Lycée Chauvet à Loudun
beatrice.koltok@ac-poitiers.fr

REIMS

Véronique KARIK (1ère cl.), titulaire
Collège Salengro Charleville
veronique.karik@laposte.net
David GOUT, suppléant IUFM Reims
david.gout@univ-reims.fr
Chantal DELETTRE-PULVAR (Ppal 2ème classe), titulaire
LGT Libergier à Reims

Les résultats des élections en CAP académique des ATRF

| | Inscrits | Votants | Blancs et Nuls | Exprimés | FSU (SNASUB-UNATOS) | CGT | UNSA (SNPTES) | FO | CFDT | CSEN | |
|---------------|--------------|-------------|----------------|-------------|--|--|-------------------|------------------|-----------------|------------------|------------|
| Adm. centr. | 143 | 70 | 10 | 60 | | 31 3 sièges | | 29 3 sièges | | | 6 |
| Aix-Marseille | 1035 | 458 | 23 | 435 | 61 1 siège | 151 3 sièges | 184 4 sièges | 39 | | | 8 |
| Amiens | 412 | 227 | 10 | 217 | 63 2 sièges | 27 1 siège | 127 5 sièges | | | | 8 |
| Besançon | 314 | 136 | 2 | 134 | | 13 | 69 4 sièges | | 26 1 siège | 26 1 siège | 6 |
| Bordeaux | 998 | 428 | 18 | 410 | | 131 3 sièges | 196 4 sièges | 17 | | 66 1 siège | 8 |
| Caen | 385 | 121 | 1 | 120 | Liste FSU CGT SUD 43 3 sièges | | 38 3sièges | 9 | | 30 2 sièges | 8 |
| Clermont-F. | 488 | 292 | 19 | 273 | 46 1 siège | - | 182 6 sièges | 45 1 siège | | | 8 |
| Corse | 63 | 32 | | | | 11 2 sièges | 16 3 sièges | | | | 5 |
| Créteil | 870 | 277 | 17 | 260 | 34 1 siège | 30 1 siège | 108 4 sièges | 70 2 sièges | | 18 | 8 |
| Dijon | 365 | 129 | 8 | 121 | | | 36 2 sièges | | 44 3 sièges | 41 3 sièges | 8 |
| Grenoble | 727 | 313 | 11 | 302 | | 81 2 sièges | 95 3 sièges | 38 1 siège | | 88 2 sièges | 8 |
| Guadeloupe | 176 | 55 | 3 | 52 | | | 52 8 sièges | | | | 8 |
| Guyane | 14 | 8 | 2 | 6 | | | 6 3 sièges | | | | 3 |
| La Réunion | 126 | 38 | 0 | 38 | | 8 1 siège | 30 6 sièges | | | 0 | 7 |
| Lille | 1292 | 444 | 27 | 417 | | 156 3 sièges | 201 4 sièges | | | 60 1 siège | 8 |
| Limoges | 213 | 129 | 3 | 126 | | 33 2 sièges | 74 5 sièges | | | 19 1 siège | 8 |
| Lyon | 1327 | 349 | 12 | 337 | 40 1 siège | 79 2 sièges | 121 3 sièges | 47 1 siège | 14 | 36 1 siège | 8 |
| Martinique | 63 | 29 | 7 | 22 | | 22 4 sièges | | | | | 4 |
| Montpellier | 871 | 370 | 22 | 348 | | 119 3 sièges | 182 4 sièges | | | 47 1 siège | 8 |
| Nancy-Metz | 815 | 340 | 19 | 321 | 38 1 siège | | 202 6 sièges | 29 | | 52 1 siège | 8 |
| Nantes | 737 | 302 | 11 | 291 | | 37 1 siège | 129 4 sièges | 46 1 siège | 23 | 56 2 sièges | 8 |
| Nice | 329 | 111 | 6 | 105 | 14 1 siège | 10 | 79 7 sièges | 1 | | 1 | 8 |
| Orléans-T. | 561 | 247 | 24 | 223 | 76 3 sièges | | 86 3 sièges | 36 1 siège | 25 1 siège | | 8 |
| Paris | 3502 | 671 | 27 | 644 | 91 2 sièges | 129 2 sièges | 216 4 sièges | 152 3 sièges | 36 | 20 | 11 |
| Poitiers | 537 | 254 | 20 | 234 | 22 1 siège | 35 1 siège | 121 5 sièges | 17 | | 39 1 siège | 8 |
| Reims | 359 | 183 | 7 | 176 | 42 2 sièges | 20 1 siège | 55 3 sièges | | 44 2 sièges | 15 | 8 |
| Rennes | 1047 | 363 | 20 | 343 | | 97 2 sièges | 151 4 sièges | 35 1 siège | | 60 1 siège | 8 |
| Rouen | 466 | 174 | 3 | 171 | Liste FSU CGT 55 2 sièges | | 68 3 sièges | 22 | | 26 1 siège | 6 |
| Strasbourg | 698 | 323 | 12 | 311 | | 61 1 siège | 216 6 sièges | 34 1 siège | | | 8 |
| Toulouse | 1161 | 476 | 12 | 464 | 40 | 116 2 sièges | 136 3 sièges | 43 1 siège | 73 1 siège | 56 1 siège | 8 |
| Versailles | 1493 | 422 | 18 | 404 | 57 1 siège | 71 1 siège | 251 6 sièges | 25 | | | 8 |
| Total | 21587 | 7771 | 374 | 7365 | 17 sièges (+ 5 sur listes communes) | 41 sièges (+ 5 sur listes communes) | 125 sièges | 16 sièges | 8 sièges | 20 sièges | 169 |

Les CAP : CASU

Les résultats des élections en CAPN

| | Inscrits | Votants | Blancs et Nuls | Exprimés | SNASUB -FSU | A&I-UNSA | SGENCFDT | FO | SNA PAI |
|---------------------|----------|---------|----------------|----------|---------------------------|----------------------------|----------------|--------------|--------------|
| 2004 | 1321 | 1017 | 52 | 965 | 115 11,90 % | 666 69,27 % | 120 12,98 % | 33 2,63 % | 31 3,22 % |
| 2007 | 1515 | 1118 | 55 | 1063 | 301 28,32 % 1 siège | 627 58,98 % 3 sièges | 104 9,78 % | 14 1,32 % | 17 1,60% |
| 2011 | 1250 | 859 | 46 | 813 | 221 27,18 % 1 siège | 527 64,82 % 3 sièges | 65 8 % | - | - |
| Evolution 2004-2007 | | | | | + 16,42 % | - 10,29% | - 3,2 % | - 1,31 % | - 1,62 % |
| Evolution 2007-2011 | | | | | -1,14% | +5,84% | - 1,78 % | - | - |
| Evolution 2004-2011 | | | | | + 15,28 % | - 4,45% | - 4,98 % | - | - |

Les résultats des élections en CAP académique

| | Inscrits | Votants | Blancs et Nuls | Exprimés | SNASUB -FSU | A & I -UNSA | SNAPAI -FAEN |
|---------------------|------------------|---------|----------------|----------|-----------------|--------------|--------------|
| Aix | 60 | 42 | 2 | 40 | 13 1 siège | 23 1 siège | 4 |
| Amiens | 28 | 19 | 2 | 17 | - | 17 | - |
| Besançon | 24 | 17 | 5 | 12 | - | 12 2 sièges | |
| Bordeaux | 62 | 46 | 1 | 45 | 9 | 36 2 sièges | |
| Caen | 25 | 22 | 0 | 22 | 8 1 siège | 14 1 siège | |
| Clermont-Ferrand | 24 | 17 | 3 | 14 | - | 14 2 sièges | |
| Corse | pas de candidats | | | | | | |
| Créteil | 47 | 34 | 3 | 31 | 15 1 siège | 16 1 siège | |
| Dijon | 28 | 19 | 5 | 14 | - | 14 2 sièges | |
| Grenoble | 53 | 41 | 5 | 36 | 12 | 24 2 sièges | |
| Guadeloupe | 10 | 7 | 3 | 4 | - | 4 1 siège | |
| La Réunion | 25 | 18 | 3 | 15 | - | 15 2 sièges | |
| Lille | 55 | 43 | 2 | 41 | 17 1 siège | 24 1 siège | |
| Limoges | 20 | 13 | 1 | 12 | 5 | 7 1 siège | |
| Lyon | 49 | 27 | 5 | 22 | - | 22 2 sièges | |
| Martinique | 8 | 4 | 1 | 3 | - | 3 2 sièges | |
| Montpellier | 46 | 40 | 2 | 38 | 9 | 29 2 sièges | |
| Nancy-Metz | 33 | 25 | 5 | 20 | - | 20 2 sièges | |
| Nantes | 40 | 31 | 5 | 26 | - | 26 2 sièges | |
| Nice | 38 | 26 | 7 | 19 | - | 19 2 sièges | |
| Orléans-Tours | 44 | 36 | 13 | 23 | - | 23 2 sièges | |
| Paris | 91 | 55 | 2 | 53 | 23 1 siège | 30 1 siège | |
| Poitiers | 34 | 26 | 12 | 14 | - | 14 2 sièges | |
| Reims | 19 | 16 | 0 | 16 | 4 | 12 1 siège | |
| Rennes | 50 | 38 | 4 | 34 | 13 1 siège | 21 1 siège | |
| Rouen | 29 | 21 | 7 | 14 | - | 14 2 sièges | |
| Strasbourg | 44 | 25 | 3 | 22 | - | 22 2 sièges | |
| Toulouse | 52 | 40 | 6 | 34 | 10 | 24 2 sièges | |
| Versailles | 76 | 54 | 6 | 48 | 17 1 siège | 31 1 siège | |
| Total | | | | | 7 sièges (- 13) | 44 sièges (+ | |
| Evolution en sièges | | | | | | | |

Quelques premières réflexions qui pourront servir lors d'une analyse par les instances de notre syndicat :

1) le nombre de listes dans les académies est en chute libre ainsi par rapport à 2007 : on n'a pas présenté de liste pour les CAPA à Besançon ; Clermont-Ferrand ; Corse ; Dijon ; Lyon ; Nice ; Orléans Tours ; Poitiers ; Rouen ; Strasbourg.

En 2007 et en 2011 nous n'avons pas présenté de liste dans les académies de Amiens ; Guadeloupe ; Guyane ; La Réunion ; La Martinique ; Nancy-Metz ; Nantes.

A l'inverse nous avons déposé une liste en 2011 à Reims alors que cela n'avait pas été possible en 2007.

2) le nombre de commissaires paritaires académiques chute donc et passe de 22(x2) à 7(x2). La fusion de la classe normale et de la hors classe ajoute à cette diminution.

Nous reculons dans la plupart des académies à quelques rares exceptions près.

Nous progressons dans d'autres en % et cependant perdons un élu : c'est le cas à Grenoble et à Limoges.

La seule académie où la progression est nette est Créteil avec +14,24 %.

3) Au niveau national nous gardons un élu titulaire et un suppléant avec - 1,14% des voix. AI augmente sa représentativité de près de 6 %, ce qui est important.

4) les votes académiques nous donnent 155 voix alors qu'à la CAPN c'est 221 voix que nous obtenons. 66 collègues qui n'ont pas pu voter pour les listes SNASUB académiques nous font cependant confiance et nous rejoignent au niveau du vote national.

En conclusion : le travail des commissaires paritaires nationaux ne pourra suffire à maintenir la représentativité du SNASUB. Les raisons pour lesquelles il est difficile pour les académies de présenter des listes devront être analysées. Mais la seule voie de progression pour notre syndicat passe par l'implantation académique.

Les CAP : CASU

Elu(e)s en CAPN

Titulaire

Marie-Dolorès
CORNILLON
Lycée Victor Duruy
33, bld des Invalides
75007 PARIS
md.cornillon@orange.fr
01 40 62 31 31

Suppléant

David GIPOULOU
Rectorat
13 rue François
Chénieux 87000
LIMOGES
david.gipoulou@ac-limoges.fr
05 55 11 40 40

Elu(e)s en CAPA

AIX-MARSEILLE

Djamila LAGHMARA, titulaire
Lycée Thiers à Marseille
djamila.laghmara@gmail.com

Marie-Laure GRULIER,
suppléante
Lycée Villars à Gap
ges.lyc.villars@ac-aix-marseille.fr

CAEN

Bertrand DELAUNE, titulaire
LGT A. de Caumont, Bayeux
Bertrand.Delaune@ac-caen.fr
02.31.51.18.80

Chantal GUERIN, suppléante
LGT Jean Rostand, Caen
Chantal.Guerin@ac-caen.fr
02.31.52.19.40

CRETEIL

LAIGNIEL Ludovic, titulaire

Lycée A. Schweitzer, Le Raincy
ludovic.laigniel@ac-creteil.fr
CUOMO Marie-Thérèse,
suppléante
Rectorat (DES)
marie-therese.cuomo@ac-creteil.fr

LILLE

Jean-François VILLE, titulaire
Lycée Eiffel à Armentières
jean-francois.ville@ac-lille.fr
03 20 48 43 03

Eric FOUCHOU-LAPEYRADE,
suppléant
Lycée Beanly à Boulogne-sur-mer
eric.fouchou-lapeyrade@ac-lille.fr
03 21 99 68 20

PARIS

Marie-Dolorès CORNILLON,
titulaire
md.cornillon@orange.fr
01 40 62 31 31

Dominique GIACOMONI
Dominique.Giacomoni@ac-paris.fr
01 44 75 67 91

RENNES

Lionel JULIEN, titulaire
Lycée Kerneuzec, Quimperlé
lionel.julien@ac-rennes.fr
02 98 96 48 00

Franck SERGIENKO, suppléant
franck.sergienko@ac-rennes.fr
02 99 72 48 16

VERSAILLES

Sylvie HERODY, titulaire
LGT Rosa Parks, Montgeron
sylvie.herody@ac-versailles.fr

Francis MERINO, suppléant
LPO J.-J. Rousseau, Sarcelles
francis.merino@ac-versailles.fr

Les CCP des Agents non-titulaires

Le SNASUB a conforté sa première place, malgré la participation moindre due au fait que ces élections étaient très compliquées, que tout le monde n'a pas eu les codes pour voter, que les kiosques n'ont pas tous été installés, et surtout pour les Non-Titulaires que les fichiers ont dû être mis à jour jusqu'au 20 septembre, au niveau local et qu'ensuite il fallait que les collègues reçoivent leur identifiant e-mail etc..

Un vrai parcours d'obstacle malgré cela le SNASUB avec l'UNATOS, le SNICS, le SNUAS-FP demeure premier et augmente de près de 6 points sa représentativité. Nous obtenons 51 élus académiques toutes catégories confondues. Au moins 1 élu partout sauf en Guyane, en Guadeloupe et à la Réunion, ainsi qu'à la Centrale ; mais nous en avons 1 à la Martinique et 1 à Mayotte. On ne peut expliquer cette confirmation de notre première place que par le travail réalisé par la FSU et le SNASUB depuis des années, pour la défense des précaires et une loi de titularisation : mobilisation des ANT, dossier porté d'une façon récurrente à l'EN et à la FP jusqu'au moment où des discussions s'ouvrent et où la FSU porte inlassablement sur les revendications pour améliorer le projet de protocole.

Parallèlement, en tenant informés les collègues, et en continuant y compris après la signature d'un certain nombre d'organisations syndicales à se battre pour la défense du plus grand nombre et laisser le moins de monde de côté, y compris durant l'examen du projet il faut continuer également à porter nos exigences.

C'est ce travail, l'information donnée, le numéro spécial ANT, qui explique et fait connaître leurs droits aux ANT, le travail sur le terrain qui ont fait la différence, et non la signature ou non de la FSU pour le protocole, car cela n'aurait aucun sens au regard des résultats des autres organisations syndicales : la progression de la CGT ou le recul de SUD.

La précarité
n'est pas un
Projet de Société

Elections aux CCP des non-titulaires : la FSU largement en tête

| | Inscrits | Votants | Blancs Nuls | Exprimés | FSU | UNSA | CGT | CFDT | FO | SUD | CSEN et divers | SPEG UGTM | EIL | UER | UDAS | STC | SNA LC |
|---------------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|--|--|--|--|--|----------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------|----------|----------|----------|-----------------------------------|
| Ad. Centr. | 334 | 142 | 10 | 132 | - | 24 1 siège | 38 2 sièges | 53 2 sièges | 17 | | | | | | | | |
| Aix-Mars. | 526 | 124 | 7 | 117 | 32 3 sièges | 37 3 sièges | 17 1 siège | 5 | 9 | 9 | | | | 6 | 0 | 2 | |
| Amiens | 343 | 133 | 14 | 119 | 81 4 sièges | 7 | 5 | 18 1 siège | 4 | 4 | 0 | | | | 0 | | |
| Besançon | 158 | 46 | 6 | 40 | 6 1 siège | 13 2 sièges | 1 | 15 2 sièges | 3 | 1 | 1 | | | | 0 | | |
| Bordeaux | 442 | 126 | 5 | 121 | 21 1 siège | 29 2 sièges | 38 2 sièges | 21 1 siège | 10 | | 2 | | | | 0 | | |
| Caen | 296 | 135 | 8 | 127 | 83 4 sièges | 19 | 4 | 10 | 4 | 6 | 1 | | | | 0 | | |
| Clermont-F | 248 | 85 | 8 | 77 | 18 1 siège | 5 | 7 | 10 1 siège | 36 3 sièges | | 0 | | | | 1 | | |
| Corse | 37 | 13 | 0 | 13 | 8 3 sièges | 1 | 0 | 1 | 1 | 1 | 1 | | | | 0 | 1 | |
| Créteil | 355 | 39 | 1 | 38 | 8 1 siège | 4 | 6 1 siège | 10 2 sièges | 5 1 siège | 3 | 1 | | | | 1 | | |
| Dijon | 207 | 59 | 5 | 54 | 7 1 siège | 19 2 sièges | 5 | 14 2 sièges | 3 | 3 | 3 | | | | 0 | | |
| Grenoble | 408 | 72 | 6 | 66 | 13 1 siège | 5 | 14 1 siège | 14 1 siège | 17 2 sièges | 1 | 2 | | | | 0 | | |
| Guadeloupe | 110 | 37 | 3 | 34 | 3 | 23 4 sièges | | 0 | 0 | | FAEN 0 | SPEG 1 siège | 8 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Guyane | 84 | 42 | 6 | 36 | 1 | 22 3 sièges | 7 1 siège | 2 | 4 | | 0 | | | | | | 0 |
| La Réunion | 140 | 65 | 2 | 63 | 6 | 19 1 siège | 32 3 sièges | | | | 0 | | | | | | |
| Lille | 437 | 109 | 12 | 97 | 36 3 sièges | 19 1 siège | 4 | 17 1 siège | 6 | 2 | 2 | | 11 | | 0 | | |
| Limoges | 101 | 32 | 3 | 29 | 7 1 siège | 14 2 sièges | 6 1 siège | 0 | 2 | | | | | 0 | 0 | | |
| Lyon | 245 | 60 | 4 | 56 | 9 1 siège | 22 2 sièges | 8 | 12 1 siège | 5 | 0 | 0 | | | | 0 | | |
| Martinique | 58 | 16 | 1 | 15 | 5 1 siège | 9 2 sièges | 0 | | 1 | | 0 | UGTM 0 | | | 0 | | 0 |
| Mayotte | 123 | 29 | 0 | 29 | 6 1 siège | 0 | 7 1 siège | 1 | 15 3 sièges | | 0 | | | | 0 | | |
| Montpellier | 277 | 58 | 6 | 52 | 10 1 siège | 10 1 siège | 13 1 siège | 15 2 sièges | 2 | 1 | 1 | | | | 0 | 0 | |
| Nancy-Metz | 326 | 88 | 9 | 79 | 32 2 sièges | 11 1 siège | 14 1 siège | 13 1 siège | 7 | 1 | 1 | | | | 0 | | |
| Nantes | 274 | 72 | 4 | 68 | 23 2 sièges | 15 1 siège | 8 1 siège | 8 1 siège | 9 1 siège | 3 | | | | 2 | 0 | | |
| Nice | 205 | 46 | 3 | 43 | 18 2 sièges | 14 2 sièges | 7 | 3 | 0 | 1 | 0 | | 0 | | 0 | | |
| Orléans-T | 354 | 108 | 10 | 98 | 26 1 siège | 27 2 sièges | 11 | 20 1 siège | 9 | 3 | 1 | | | | 1 | | |
| Paris | 276 | 48 | 1 | 47 | 11 1 siège | 9 | 11 1 siège | 5 | 6 | 4 | | | | 0 | 0 | 1 | |
| Poitiers | 182 | 58 | 8 | 50 | 24 3 sièges | 4 | 8 1 siège | 8 1 siège | 3 | 2 | FAEN 0 | | | | | | 1 |
| Reims | 251 | 97 | 6 | 91 | 32 2 sièges | 21 1 siège | 27 2 sièges | 11 | 0 | | 0 | | | | 0 | | |
| Rennes | 344 | 107 | 12 | 95 | 38 2 sièges | 15 1 siège | 16 1 siège | 17 1 siège | 5 | 2 | 2 | | | | 0 | | |
| Rouen | 321 | 78 | 13 | 65 | 18 2 sièges | 17 2 sièges | 13 1 siège | 8 | 4 | 4 | 1 | | | | | | |
| Strasbourg | 186 | 31 | 3 | 28 | 10 2 sièges | 8 2 sièges | 2 | 6 1 siège | 1 | 1 | 0 | | | | 0 | | |
| Toulouse | 304 | 91 | 12 | 79 | 28 2 sièges | 10 | 12 1 siège | 15 1 siège | 9 | | 4 | | | | 1 | | |
| Versailles | 465 | 70 | 3 | 67 | 21 2 sièges | 5 | 9 1 siège | 5 | 20 2 sièges | 2 | 2 | | | | 2 | 1 | |
| Total | 8417 | 2316 | 191 | 2125 | 641 30,16 % 51 sièges | 457 21,50 % 38 sièges | 350 16,47 % 24 sièges | 343 15,86 % 23 sièges | 217 10,21 % 12 sièges | 53 2,49 % | 25 1,18 % | 8 1 siège | 11 | 8 | 6 | 5 | 1 |
| Evolution (sauf adm. centrale) | | | | | + 5,68 % +4 sièges | - 1,08% sièges := | + 3,31% +13 sièges | - 0,32 % sièges := | - 4,83 % sièges := | - 0,05% | -0,08 % | +1 siège | - | - | - | - | -2,92% - 1 siège |

La gestion des EPLE et les collectivités territoriales

Un feuilleton dont les derniers épisodes laissent augurer de grandioses rebondissements.

On ne compte plus les collectivités qui expérimentent de manière hasardeuse des intrusions peu réglementaires dans le pré carré de l'autonomie des EPLE. Le SNASUB avait prédit ces errements et en avait fait un des thèmes de sa lutte contre la dernière décentralisation, c'est là son côté Cassandra, comme l'affirment nos détracteurs.

Est-il temps encore aujourd'hui de s'opposer à tout ce qui nous choque dans cette volonté des Conseils Généraux ou Régionaux de mettre en œuvre leur politique au mépris du partage des compétences qui est la règle dans nos établissements ?

Malheureusement, dans ce combat qui s'apparente à celui du pot de terre contre le pot de fer, il est illusoire de prétendre résister systématiquement à cette tendance que nous dénonçons.

Il nous reste néanmoins des marges

d'action pour conserver les structures et les emplois qui coïncident avec les modes de gestion que nous défendons.

La première de celles-ci consiste en l'affirmation des principes du service public dans toutes les instances de nos EPLE, une autre dans la mise en évidence de compétences irremplaçables auprès des usagers, les élèves, une autre encore en administrant la preuve d'une compréhension encore insuffisante de la complexité de nos tâches de la part des collectivités territoriales (CT).

Concrètement il n'est pas rare d'observer que les CT confondent les « deniers publics » de l'EPLE avec leurs subventions et négligent la part pourtant importante de la contribution des familles ou de l'Etat dans nos comptes ce qui leur interdit d'élaborer nos budgets à notre place ou de disposer des fonds de roulement comme bon leur semble. Mettre cela en perspective participe d'une défense qui est loin d'être anodine.

Mais puisqu'on nous interroge souvent sur ce qui adviendra à l'avenir, il faut bien

également se soucier de ce qui est déjà dans le paysage ; une réforme des CT qui leur donnera encore plus de pouvoirs si ce n'est plus de cohérence.

Cette réforme déjà honnie si elle se déroule selon le scénario Sarkozyen s'appliquera bel et bien avec des modalités différentes même dans l'hypothèse d'un changement de majorité.

Inutile d'en expliquer les raisons, des élus renoncent rarement à leurs pouvoirs et se félicitent souvent unanimement de leur extension.

Alors tous les combats sont-ils perdus d'avance ?

Personne ne peut aujourd'hui affirmer avec certitude ce que l'après 2012 nous réserve ; il nous appartient de peser aussi fort que nous le pouvons pour que notre service public échappe au démantèlement et qu'une autre politique lui fasse toute sa place ; seul le défaitisme éloigne du succès.

Jacques Le Beuvant

La bactérie tueuse inquiète l'opinion : peut-elle s'introduire dans les EPLE ?

Les événements liés à des intoxications alimentaires récentes en Europe comme en France mettent en évidence et rappellent la permanence de risques dans l'activité de la restauration, domestique ou collective.

On nous avait pourtant prédit un avenir plus ou moins rose baigné par la lumière protectrice des méthodes HACCP, d'une traçabilité sans faille et de règlements Européens intransigeants.

La réalité se manifeste au contraire dans sa plus crue vérité : les méthodes de production, de transformation, de conservation et de transport des aliments ne présentent aucune fiabilité absolue et créent tout au long de la chaîne de traitement des denrées une incertitude sanitaire qui peut mettre en danger les consommateurs et les professionnels les plus vigilants.

Certains diront qu'il en va ainsi de nombre d'activités humaines et que la vie est déjà un risque en soi ; pourtant au-delà d'un fatalisme qui ne permet pas de résoudre grand-chose, il est permis de s'interroger sur les mesures réglementaires qui affaiblissent la capacité de contrôle et sur la liberté laissée aux industriels et aux commerçants de mettre en œuvre les procédés les plus profitables pour eux et les plus dommageables pour leurs clients.

Ainsi on nous présente comme une évidence que l'on peut produire du steak haché en utilisant des bêtes provenant de différents pays, la viande reconstituée ayant dès lors une origine plus

qu'improbable et le résultat à la hauteur de la qualité escomptée.

On nous parle aussi des autocontrôles comme d'une panacée qui ne convainc que les naïfs, le contrôle ayant un coût dans toute industrie, ceux qui s'y astreignent le moins sont toujours ceux qui ont fait du mot « discount » l'alpha et l'oméga de leur activité. Comme dans les crises précédentes la restauration scolaire n'est pas à l'abri d'accidents qui ne relèvent pas de son activité mais de ses approvisionnements.

Les gestionnaires des EPLE, s'ils sont particulièrement exposés parce qu'ils agissent en tant que coordonnateurs de l'ensemble des opérations aboutissant à la fourniture de repas dans les établissements, doivent situer leur responsabilité au strict niveau qui est le leur.

Ainsi, il est certainement utile de formaliser les recommandations faites aux chefs de cuisine par une circulaire interne mentionnant les textes qui s'appliquent, le cas échéant au magasinier avec une diffusion à tous les personnels intervenant en cuisine.

La co-signature du chef d'établissement ou son visa attesteront par ailleurs de l'intérêt que revêt aux yeux de tous une vigilance particulière en matière d'hygiène alimentaire.



Inutile de dire que l'ensemble des documents dont chacun dispose pour s'assurer des contrôles mérite d'être utilisé pour circonscrire le rôle de chacun.

Ceci ne résoudra sans doute pas tout mais permettra aux personnels d'intendance de sécuriser leur activité et de prévenir autant que

faire se peut des accidents aux lourdes conséquences.

JLB

L'IDEFIX de la mise en concurrence généralisée

Le 25 octobre dernier, Laurent Wauquiez a annoncé le lancement d'un nième appel à projets baptisé IDEFI (Initiatives D'Excellence en Formations Innovantes) dans le cadre des « investissements d'avenir ». Censée pallier la quasi-absence de la dimension formation dans les appels à projets précédents, cette annonce marque au contraire l'indigence des ambitions ministérielles en matière de formation. Après les vagues successives des EQUIPEX, LABEX et IDEX, le MESR poursuit son entreprise de mise en concurrence généralisée, cette fois-ci au sein des équipes pédagogiques.

Au niveau de l'engagement financier, les 150 millions d'euros annoncés - sous forme de dotation en capital prise sur l'enveloppe des IDEX - constituent un montant ridicule si on les compare aux 22 milliards affichés pour l'enveloppe globale des investissements d'avenir ou même au 1 milliard d'euros de l'enveloppe LABEX. Avec un mode d'allocation des fonds similaire à celui des LABEX (10 % directement consommables + versement annuel des intérêts portant sur les 90 % restants), les montants réellement utilisables seraient en fait limités à moins de 6 millions d'euros par an sur 8 ans

(jusqu'en 2020) à répartir entre les 20 projets qui devraient être sélectionnés.

Au niveau des effectifs étudiants visés, le ridicule rivalise avec une vision malthusienne de l'enseignement supérieur, puisque moins de 6000 étudiants seraient directement



concernés soit moins de 0,2 % de l'ensemble des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur. Faisant suite à l'échec du pseudo « plan licence » et après le passage en force du ministère sur la « nouvelle licence », ces appels à projets confortent la mise en concurrence des offres de formation, la pulvérisation des cadres nationaux et l'accroissement d'inégalités déjà criantes.

Les prétendus « investissements d'avenir » interviennent alors que, sous couvert d'autonomie financière (Loi LRU, RCE...), les établissements sont contraints de gérer la pénurie en sabrant dans toutes les dépenses, avant même le vote du budget 2012 au parlement.

Le budget 2012 en baisse

Une première analyse du budget de la MIREs montre que celui-ci est en croissance zéro en crédits de paiement, avec de surcroît le « gel » de 5 % des crédits et de facto, des suppressions d'emploi. Il suffit de citer la CPU à ce sujet : « Les établissements ne peuvent dans ces conditions respecter ni les engagements nationaux en faveur des personnels (sur le plan indemnitaire notamment), ni les engagements de non suppression d'emplois jusqu'en 2012 »

Les besoins de formation et de recherche, la nécessaire démocratisation de l'enseignement supérieur exigent un engagement fort de l'État en moyens humains et financiers pour répondre aux besoins de l'ensemble des établissements et une rupture avec les politiques menées ces dernières années.

Bernard Teissier

LES STATUTS DE LA FONCTION PUBLIQUE D'ÉTAT MENACÉS

En plein débat budgétaire et pendant que le gouvernement égrène ses nouvelles mesures d'austérité, Laurent Hénart a avancé la nécessité d'évolutions statutaires majeures dans l'enseignement supérieur.

Pour le député, rapporteur spécial de la commission des finances du budget, il s'agirait « à terme, [d'] envisager une réforme du statut de la fonction publique universitaire (sic). En effet, l'autonomie des universités n'est pas conciliable avec le maintien d'un statut contrôlé par l'État ». Reconnaissant implicitement le lien entre, d'une part, l'accroissement du nombre de contractuels financés sur ressources propres ou sur projets (ANR...) dans les établissements, et, d'autre part, la fragilité des agents non-titulaires avec la loi LRU, Laurent Hénart propose tout bonnement de sortir l'enseignement supérieur de la fonction publique d'État.

Calquée sur la fonction publique territoriale, la création d'une fonction publique universitaire, adossée aux prérogatives contenues dans la loi LRU, ne garantirait pas la nomination des admis aux concours sur des emplois, creuserait les inégalités entre les établissements, aggraverait les effets délétères de la loi LRU (pouvoir démesuré des présidents, autonomie financière, désengagement de l'État, mise en concurrence...) et éloignerait un peu plus les possibilités de mutation pour les personnels. Le SNASUB rappelle son attachement au statut de la fonction publique d'État, à l'unité du service public d'enseignement supérieur et de recherche.



La Bibliothèque publique d'information survivra t-elle aux ambitions de ses dirigeants ?

Arrivé à la direction de la Bpi en juillet 2010, Patrick Bazin, afficha immédiatement son objectif : la réorganiser. Officiellement pour maintenir son caractère innovant et améliorer l'offre au public ; en réalité, pour l'adapter aux restrictions budgétaires induites par la RGPP, en redéployant les postes pour créer, sans moyens, de nouveaux services, tout en s'attaquant aux modes de fonctionnement collectifs et à une « culture d'établissement » considérée comme un obstacle à une normalisation managériale « moderne ».

Des groupes de travail aux ordres

Ils se sont réunis durant plusieurs mois. Dans un premier temps, exclusivement composés d'encadrants... puis, dans des structures plus ouvertes, mais plus parcellisées et surtout totalement balisées dans lesquelles il n'était plus question que d'étudier des scénarios préalablement validés par le comité de pilotage sans pouvoir les contester.

Le nouvel organigramme : objectif prioritaire de la direction

Initialement, 3 départements thématiques, 4 départements coordonnateurs (lire le monde, publics, systèmes d'information, administratif et technique), eux-mêmes divisés en services. Obligation pour tous les collègues de recandidater sur leur poste pour pouvoir y rester même si le périmètre n'en était pas fondamentalement modifié. Eclatement de certains services comme l'animation ou les périodiques, au mépris de l'importance du travail collectif de ces équipes, départementalisation du service public, détruisant sa transversalité...

La réorganisation des espaces et des collections

Indépendamment de l'appréciation intellectuelle qu'on peut porter sur les regroupements en univers « vivre », « comprendre », « imaginer », « lire le monde », « nouvelle génération »... on peut s'interroger sur la faisabilité du projet. Jusqu'ici, ne sont budgétées que les études et assistance à maîtrise d'ouvrage pour 2012. Rien ne garantit que les travaux, programmés jusqu'en 2015, seront financés. Les personnels ne pourraient qu'approuver une réorganisation qui offrirait au public des espaces plus conviviaux, plus attractifs, si cela ne se faisait aux dépens des collections et des zones d'étude. Mais pour cela, il faudrait plus d'espaces... ce qui n'est pas vraiment à l'ordre du jour !

Une direction

« droite dans ses bottes » !

Impatiente de mettre en oeuvre le nouvel organigramme, elle avait convoqué un CTP le 8 septembre. Le 30 août, dans le cadre d'une consultation organisée par l'intersyndicale, une large majorité des agents de la Bpi se prononçait contre le projet : 70 % de votants, parmi lesquels 75 % exprimaient leur désaccord avec le mode de fonctionnement des « groupes de travail » et 69 % leur refus du nouvel organigramme, alors que 75 % manifestaient leur opposition à la procédure de redistribution des postes ! Un désaveu pour la direction, finalement contrainte de reporter le CTP au 13 octobre. Ce CTP devait être consacré au débat ; une seconde séance était prévue le 20 octobre pour que les représentants syndicaux puissent rendre compte au personnel avant d'émettre leur vote.

La parité syndicale demandait que :

- soit créé un 8e département axé autour de la « politique documentaire », comme il en avait été créé un autour des « publics » ;
- les services ne soient pas éclatés ;
- la mise en oeuvre du nouvel organigramme soit différée jusqu'à la réorganisation concrète des espaces pour garder une cohérence entre l'organisation interne et sa traduction dans les espaces d'accueil du public. Le directeur refusa quasiment tout en bloc.

Des avancées... insuffisantes

Le préavis de grève déposé dès le lendemain par la FSU pour la seconde session du CTP eut un effet magique... la direction découvrit soudain que son projet en béton armé était modifiable ! La création du 8e département devenait envisageable ! Mais il ne comportait que les achats, le retraitement, la reliure, et... la maintenance du bâtiment. Puis, suite aux négociations avec l'intersyndicale, consécutives au préavis de grève, Patrick Bazin accepta que les périodiques intègrent ce 8e département, finalement plus technique que bibliothéconomique puisque la politique documentaire en demeurerait exclue.

Pour la FSU et l'intersyndicale, on était loin du compte, d'autant que la demande de moratoire avait été rejetée. Lors du CTP, considérant que la direction n'avait pas modifié substantiellement son projet, les représentants FSU et CFDT votèrent contre, la CGT s'abstenant. L'administration le ratifia. La normalisation pouvait commencer...

Béatrice Bonneau



BPI studieuse

Compte rendu de l'intersyndicale des informaticiens reçue au MEN le 13 octobre 2011

Suite à notre entrevue du mois de juin avec M. Marimbert SG du Ministère, il avait été convenu que Gilles, directeur du STI, nous reçoive en septembre afin de répondre aux questions posées.

Le comité de pilotage, composé de membres désignés par le recteur, se réunit régulièrement ; les Responsables des centres académiques sont tenus au courant, le problème est que l'information n'est pas diffusée aux personnels.

Le COPIL travaille sur plusieurs missions : académiques, nationale, encadrement et transversale, celle-ci s'occupera plus particulièrement de la GRH, des catégories C et B, du statut, des problèmes catégoriels et de la PFR.



Bref on nous a écoutés, on nous a répondu de façon toujours aussi vague et simplement descriptive des dossiers. On tente de nous rassurer sur l'externalisation des applications, en fait le Ministère vient de se rendre compte quel scoop !! que l'externalisation POSE des problèmes en matière de confidentialité, de connaissance du milieu et surtout, COUTE TRES CHER (cf. PLF 2012).

Les problèmes liés à l'application CHORUS ont fait des vagues et maintenant SIRHEN voit son budget prévisionnel augmenter de 50 % alors que les premières phases (ITRF, BIB, AENES) ne sont pas terminées. D'ailleurs le Ministère a commandé un audit après la phase des administratifs et il est probable que jamais les enseignants ne seront pris en charge par SIRHEN. Il

faudra sans doute un nouveau développement. En attendant quel gâchis financier et humain et les applications presque plus maintenues : EPP, AGAPE, POPEE ont encore de longues années à vivre. Voilà rien de plus concret sur l'avenir des services et du SDI qui semble un peu plombé, avec le sombre horizon de SIRHEN.

L'intersyndicale n'a pu se réunir ni communiquer (en raison de la période électorale). Amis, on va se revoir, car on nous mène en bateau et nous n'avons toujours aucune réponse sur le devenir des personnels et services informatiques.

Arlette Lemaire

Lu pour vous

Arrêté du 1er septembre 2011 portant création d'une CAP locale compétente à l'égard des ATRF affectés dans les services centraux relevant des ministres chargés de l'EN, de l'ESR, de la jeunesse et des sports et dans les services à compétence nationale relevant du ministre chargé de l'EN (BOEN n° 36 du 6 octobre 2011).



Arrêté du 9 septembre 2011 modifiant l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié fixant les conditions d'attribution de la **nouvelle bonification indiciaire** dans les services centraux et dans les services territoriaux du ministère chargé de la jeunesse et des sports (JO du 7 octobre 2011).

Arrêté du 22 septembre 2011 modifiant l'arrêté du 18 juin 1986 portant création de **commissions administratives paritaires** compétentes à l'égard des ingénieurs et des personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale (JO du 26 octobre 2011).

Arrêté du 3 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2008 fixant la liste des emplois d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (JO du 28 octobre 2011).

Décret n° 2011-1245 du 5 octobre 2011 relatif à l'extension du **bénéfice du maintien du demi-traitement** à l'expiration des droits statutaires à congé de maladie, de longue maladie ou de longue durée des agents de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière (JO du 7 octobre 2011).

Arrêté du 14 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 6 décembre 1991 modifié fixant les conditions d'attribution de la **nouvelle bonification indiciaire** dans les services du ministère de l'éducation nationale (JO du 5 novembre 2011).

Décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 portant statut particulier du **corps interministériel des attachés d'administration** de l'Etat (JO du 19 octobre 2011).

Décret n° 2011-1318 du 17 octobre 2011 modifiant le décret n° 2008-836 du 22 août 2008 fixant l'échelonement indiciaire des corps et des emplois communs aux administrations de l'Etat et de ses établissements publics ou afférent à

plusieurs corps de fonctionnaires de l'Etat et de ses établissements publics (**attachés**) (JO du 19 octobre 2011) et rectificatif (JO du 22 octobre 2011).

Arrêté du 17 octobre 2011 fixant la **rémunération** des agents publics participant à titre accessoire à des **activités de formation et de recrutement** à caractère interministériel (JO du 19 octobre 2011).

Circulaire du 19 octobre 2011 relative à l'orientation des priorités interministérielles fixées à la **formation professionnelle** tout au long de la vie des agents de l'Etat (année 2012) (Site www.circulaires.gouv.fr).

Arrêté du 25 octobre 2011 portant ouverture au titre de la session 2011 de **concours** d'accès aux instituts régionaux d'administration (JO du 30 octobre 2011).

Arrêté du 28 octobre 2011 fixant la liste des établissements publics bénéficiant des **responsabilités et compétences élargies** en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines prévues aux articles L. 712-9, L. 712-10 et L. 954-1 à L. 954-3 du code de l'éducation à compter du 1er janvier 2012 (JO du 30 octobre 2011).

Décret n° 2011-1424 du 31 octobre 2011 fixant l'échelonement indiciaire du corps des assistants ingénieurs régis par le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur (JO du 3 novembre 2011).

Arrêté du 2 novembre 2011 fixant le taux de l'**indemnité compensatoire pour frais de transport** en faveur des magistrats, militaires, fonctionnaires et agents de la fonction publique de l'Etat en service dans les départements de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud instituée par le décret n° 89-251 du 20 avril 1989 (JO du 3 novembre 2011).

Décret n° 2011-1445 du 3 novembre 2011 modifiant le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des **carrières des fonctionnaires de catégorie C** (JO du 5 novembre 2011).





SNASUB FSU BULLETIN D'ADHESION 2011 - 2012

Deux possibilités vous sont offertes pour le paiement de votre adhésion :

> **par chèque** : 1, 2 ou 3 chèques, datés du même jour et encaissés mensuellement, à l'ordre du SNASUB, à envoyer à votre Trésorier académique (adresse en page "Contacter le SNASUB" de *Convergences*)

> **par prélèvement** sur compte postal ou bancaire, à envoyer à la Trésorière nationale (**Françoise Eliot, 9 rue d'Ancerville, 55170 SOMMELONNE**) : cette possibilité vous permet de fractionner en 5 le paiement de votre cotisation. Il sera ensuite reconduit automatiquement les années suivantes. Vous en serez averti(e) par courrier à chaque rentrée scolaire et vous pourrez modifier la date de votre premier prélèvement, apporter les corrections nécessaires à votre situation (indice, quotité de travail...), choisir un autre mode de règlement ou décider de ne pas réadhérer.

Comment calculer le montant de votre cotisation ?

Ajoutez à vos **points d'indice nouveau majoré** vos points **NBI** (le cas échéant) et appliquez à ce total le coefficient suivant :

- > jusqu'à l'indice 300 : 0,23 € par point d'indice
- > entre l'indice 301 et l'indice 350 : 0,25 € par point d'indice
- > entre l'indice 351 et l'indice 400 : 0,29 € par point d'indice
- > à partir de l'indice 401 : 0,32 € par point d'indice

CAS PARTICULIERS :

- > CDD inférieur à 12 mois : 30,50 €
- > CDI et CDD nommés pour une année : selon l'indice et la quotité au prorata temporis
- > Temps partiel et CPA :

> Retraités : selon la pension brute mensuelle : moins de 1100 € : 25 % ; de 1100 à 1250 € : 3 % ; de 1251 à 1500 € : 3,5 % ; de 1501 à 2000 € : 4 % ; supérieure à 2000 € : 4,5 % (comprend l'adhésion à la Fédération Générale des Retraités - FGR - et l'abonnement au Courrier du Retraité).

Merci de remplir tous les champs avec précision.

| | | | | |
|-------------------------------|--|---|--|---|
| ACADEMIE : | | ANNEE DE NAISSANCE : | SECTEUR | STATUT |
| NOM : | | <input type="checkbox"/> HOMME <input type="checkbox"/> NOUVEL ADHERENT | <input type="checkbox"/> BIB <input type="checkbox"/> CROUS <input type="checkbox"/> DOC <input type="checkbox"/> EPLE <input type="checkbox"/> JS <input type="checkbox"/> RETRAITES <input type="checkbox"/> SERVICE <input type="checkbox"/> SUP <input type="checkbox"/> Autre : | <input type="checkbox"/> AENES <input type="checkbox"/> BIB <input type="checkbox"/> DOC <input type="checkbox"/> ITRF <input type="checkbox"/> Non titulaire |
| PRENOM : | | <input type="checkbox"/> FEMME <input type="checkbox"/> ANCIEN ADHERENT | CATEGORIE | |
| VOS COORDONNEES | | | <input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> Contractuel CDI <input type="checkbox"/> Contractuel CDD 12 mois <input type="checkbox"/> Contractuel CDD | |
| APPARTEMENT, ETAGE : | | | GRADE : | |
| ENTREE, IMMEUBLE : | | | Interruption d'activité (disponibilité, Congé parental...) : | |
| N°, TYPE, VOIE : | | | CORPS : | |
| BP, LIEU DIT : | | | QUOTITE DE TRAVAIL : % | |
| CODE POSTAL, LOCALITE : | | | GRADE : | |
| TEL : PORTABLE : | | | Interruption d'activité (disponibilité, Congé parental...) : | |

VOTRE ETABLISSEMENT

TYPE (collège, université, rectorat...) :

NOM D'ETABLISSEMENT :

SERVICE :

RUE :

CODE POSTAL, LOCALITE :

TEL PROFESSIONNEL : PAYS :

Adresse e-mail pour recevoir votre carte d'adhérent et des informations syndicales :

Règlement par chèque Nombre de chèques : 1 2 3 Montant réglé : €

Prélèvement automatique

> **MONTANT DE LA MENSUALITÉ** (COTISATION/5) :

> **DATE DE DÉBUT DES PRÉLÈVEMENTS** : 05/...../ 2011

MANDAT DE PRELEVEMENT



En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNASUB à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNASUB.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter en lettres capitales

Vos nom et prénom

Votre adresse

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Pour le compte de : **SNASUB**
104 rue Romain Rolland
93260 LES LILAS

Référence : cotisation SNASUB

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Paiement répétitif ou récurrent

Paiement ponctuel

Signé à

le

Référence unique du mandat (sera complétée par le SNASUB)

Identifiant créancier SEPA : FR ZZZ 595401

A envoyer **accompagné d'un RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE** avec votre bulletin d'adhésion ou de réadhésion à :
Françoise ELIOT – Trésorière Nationale – SNASUB-FSU – 9 rue d'Ancerville – 55170 SOMMELONNE

CASIO®

REVOLUTION

Fini les lampes à changer sur les vidéoprojecteurs !

LASER & LED
HYBRID

Green Slim

Standard

Courte focale

Des solutions dédiées à l'Éducation

+ ÉCONOMIQUE ET ÉCOLOGIQUE

FINI LES LAMPES AU MERCURE ! FINI LES LAMPES À CHANGER ! Grâce à sa technologie hybride laser-LED, la source lumineuse des vidéoprojecteurs CASIO peut durer jusqu'à 20 000 heures ! Économisez ainsi sur les lampes, le coût de maintenance, de main-d'œuvre, de stockage... et les tableaux blancs interactifs ! De plus, CASIO vous offre une garantie de 5 ans, ou 10 000 heures⁽¹⁾.

15 ans - 220 jours/ans à 6 heures par jour

Pas de lampe à changer = coûts d'utilisation nuls

3 200 euros d'économies*

* soit environ 9 lampes

+ INTERACTIF

Le pointeur interactif et son logiciel Presentation Draw⁽²⁾ permettent des **PRÉSENTATIONS INTERACTIVES** soit une action directement sur la présentation, sans ordinateur.



+ SIMPLE

GRÂCE À LA COURTE FOCALÉ⁽³⁾ fini les éblouissements par la lumière du projecteur, et les ombres portées sur le support de projection sont limitées !

Les vidéoprojecteurs CASIO ne requièrent plus de temps de chauffage ou de refroidissement. **FINI LES TEMPS MORTS PENDANT LE COURS !**



DÉMARRAGE & ARRÊT
RAPIDES

Educatec
Educatec

Retrouvez-nous
au salon Educatec Educatec,
les 23, 24 et 25 novembre 2011,
Paris - Porte de Versailles
Pavillon 7.3 - Stand C26 - D25

VOTRE CONTACT :
Vanessa BARRAT
CASIO France
vbarrat@casio.fr

www.casio-projectors.eu/fr